

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10566

Mercredi 23 Juillet 2025

*L'étroite liaison entre
l'envolée des prix des produits
alimentaires et le
changement climatique*

Et le gouvernement
dans tout cela ?



Page 3



5^{ème} Congrès provincial USFP/El Hajeb

Le 5^{ème} Congrès provincial USFP/El Hajeb se tiendra dimanche 27 juillet à partir de 16 heures à la salle des réunions de la municipalité d'El Hajeb.

Ce Congrès, placé sous le thème « Ensemble pour un développement local et une équité spatiale », sera présidé par Youssef Aïdi, El Hassan Lachgar et Hassan Sakhi.

L'OMDH dénonce les violences
racistes à Murcie et alerte sur les dangers
de la xénophobie en Espagne

Page 4

Lorsque les institutions tiennent
debout, la société tient ensemble
*Par les récits, l'institution retrouve sa voix
et redevient pilier vivant du lien collectif*

Par Abderrazak Hamzaoui

Page 14

Un séminaire à Dakar souligne la contribution des initiatives du Maroc au développement de la façade atlantique de l'Afrique

Un séminaire portant sur la contribution des initiatives entreprises par le Maroc au développement de la façade atlantique de l'Afrique a été organisé lundi à Dakar, à l'initiative de l'ambassade du Royaume au Sénégal à l'occasion de la célébration de la glorieuse Fête du Trône.

Axée autour du thème "Vers des chaînes de valeur intégrées pour une Afrique Atlantique émergente" et initiée en partenariat avec l'Institut Émergence, la rencontre a été animée par des experts, des économistes et des diplomates de renom.

Ce séminaire de haut niveau intervient dans un contexte géopolitique en pleine re-composition. "Les défis systémiques que traverse notre monde, fragmentation des chaînes d'approvisionnement, crises climatiques, nouvelles lignes de fracture géoéconomiques, nous invitent à repenser en profondeur nos modèles de développement", a affirmé l'ambassadeur du Maroc au Sénégal, Hassan Naciri, à l'ouverture des travaux.

Selon M. Naciri, "la façade atlantique du continent, allant du Cap Sparte, au Maroc, à Cape Town, en Afrique du Sud, représente aujourd'hui un espace stratégique de convergence, à la fois maritime, énergétique, humaine et économique", puisque cet espace

concentre environ 40% de la population africaine et génère plus de 55% du PIB du continent.

Le diplomate marocain a déploré le fait que ce potentiel est resté "partiellement exploité", appelant à la réalisation d'"infrastructures interconnectées, de complémentarités industrielles consolidées et de gouvernance régionale cohérente".

Dans ce sens, M. Naciri a mis en exergue les trois grandes initiatives portées par SM le Roi Mohammed VI qui structurent aujourd'hui l'action du Maroc en faveur d'une Afrique Atlantique émergente. Il s'agit de l'Initiative Royale en faveur des États africains atlantiques, le projet du Gazoduc Africain Atlantique et l'initiative pour l'accès à l'Atlantique des pays du Sahel enclavés.

Ces projets structurants témoignent de la volonté du Royaume de faire émerger une Afrique Atlantique intégrée, interconnectée et solidaire, en droite ligne avec les objectifs de la ZLECAf et de la Vision 2063 de l'Union africaine, a-t-il assuré.

Pour sa part, le Président de l'Institut Émergence, Moubarak Lô, a souligné le rôle central que joue le Maroc dans la promotion de corridors d'intégration et dans l'édification d'un espace atlantique africain "émergent,

pleinement intégré, souverain et durable".

Dans ce sens, M. Lo a mis en valeur l'importance du corridor Tanger-Lagos qui "constitue bien plus qu'un aménagement technique, il s'inscrit dans une vision panafricaine où la géographie des infrastructures devient la géographie du destin commun".

Destiné notamment à fluidifier les échanges régionaux en réduisant les délais de transport et les formalités douanières aux frontières et en désenclavant les territoires, ce corridor permettrait une réduction moyenne de 30 % des temps de transit entre le nord et le sud du littoral atlantique ouest-africain, et créerait des bassins logistiques régionaux autour des grandes métropoles portuaires, a-t-il dit.

Le Président de l'Assemblée nationale du Sénégal, Malick Ndiaye, a relevé quant à lui que l'espace atlantique africain est une bande géostratégique dotée d'un potentiel immense comprenant des ressources halieutiques, énergétiques, portuaires et humaines.

"L'histoire nous impose aujourd'hui d'écrire une nouvelle grammaire économique portée par les Africains eux-mêmes à partir de leur complémentarité, de leurs ressources et de leur aspiration à la dignité", a-t-il ajouté, avant d'affirmer : "L'Afrique atlantique peut

être le laboratoire d'une souveraineté africaine partagée, plurielle mais cohérente".

L'ancien premier ministre sénégalais, Moustapha Niasse, a salué, pour sa part, les initiatives lancées par le Maroc pour structurer et intégrer la façade atlantique du continent, qu'il a qualifiées de "remarquables" et "exemplaires".

"La dynamique continentale élaborée et mise en œuvre par le Maroc, à travers les initiatives remarquables de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, mérite d'être saluée", a-t-il dit, soulignant que ces projets traduisent une vision panafricaine fondée sur la solidarité et la souveraineté économique, comme elles offrent une véritable opportunité pour faire émerger une Afrique atlantique intégrée, compétitive et souveraine.

Les autres intervenants ont unanimement appelé à "bâir ensemble nos infrastructures, former nos talents, réguler nos marchés, connecter nos ports et nos zones industrielles dans une logique panafricaine adaptée à l'Atlantique". L'objectif affiché est de jeter les bases d'un espace atlantique africain intégré, compétitif et résilient, au service d'une prospérité partagée et en phase avec la Vision royale, la ZLECAf et la Vision 2063 de l'Union africaine.

Congrès international à Tanger sur "Le Sahara marocain au miroir de la traduction"

L'Ecole supérieure Roi Fahd de traduction de Tanger (ESRFT) organise, les 11 et 12 novembre prochain, un Congrès international sous le thème "Le Sahara marocain au miroir de la traduction: Questions et approches".

Ce congrès scientifique, qui se tiendra à l'occasion de la célébration du 50ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte, vise à approfondir la réflexion sur le rôle de la traduction dans l'affirmation des droits historiques du Maroc, et à explorer les contributions des traducteurs dans la diffusion des preuves historiques et juridiques relatives à cette question, indique un communiqué de l'ESRFT, relevant de l'Université Abdelmalek Essaâdi.

Il réunira d'éminents chercheurs et académiciens en vue d'explorer une panoplie de textes et de documents d'archives historiques, diplomatiques, juridiques et économiques, nationaux et étrangers, qui attestent de la marocanité du Sahara, et ce dans le but de soulever des questions intellectuelles et culturelles liées au domaine de la traduction.

"Ce Congrès sera un véritable plaidoyer en faveur de notre cause nationale, grâce aux contributions scientifiques qui mettront en lumière le rôle de la traduction dans le maintien de la souveraineté du Royaume sur l'ensemble de ses territoires du sud", relève la même source, notant que cet événement sera l'occasion d'affirmer le rôle de la traduc-

tion dans le soutien de la marocanité du Sahara.

L'Ecole rappelle que la traduction n'a cessé de jouer un rôle stratégique dans la défense des causes nationales et leur rayonnement à l'échelle internationale, soulignant que grâce à son efficacité en tant que médiatrice interculturelle, elle contribue à mettre en lumière les enjeux fondamentaux préoccupant les peuples et les nations, tout en renforçant les positions officielles dans divers forums internationaux, et ce à travers des preuves historiques et juridiques.

"La question du Sahara marocain illustre parfaitement cette réalité, s'imposant au-delà des défis et des dilemmes d'ordre politique, économique et diplomatique dans l'Afrique du Nord. Ainsi, elle a su enchaîner des succès remarquables en occupant une place privilégiée à l'échelle des instances juridiques internationales", ajoute la même source.

A ce titre, les archives historiques étrangères vont offrir une source inépuisable de documents français, espagnols, allemands, britanniques et américains, qui regorgent de preuves irréfutables soutenant cette légitimité.

Elles fournissent également des témoignages et des confessions de Marocains retenus dans les camps de Tindouf, qui constituent un fonds essentiel qu'il est important d'explorer et d'examiner à travers l'acte de traduction.

Adoption en Commission du projet de loi portant réorganisation du CNP

La Commission de l'enseignement, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants a adopté à la majorité, mardi, le projet de loi portant réorganisation du Conseil national de la presse (CNP), en présence du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid.

Le projet de loi a été approuvé par 18 voix pour et 7 contre, sans aucune abstention.

Lors de cette réunion, les membres de la Commission ont examiné 249 amendements portant sur l'ensemble des dispositions du projet de loi, notamment les dispositions générales, les missions du Conseil, sa composition, les modalités d'élection et de désignation de ses membres représentant les journalistes professionnels et les éditeurs, ainsi que son organisation administrative et financière.

Au cours des débats, l'opposition, qui a soulevé la question de la désignation des éditeurs, a plaidé pour l'élection de ces derniers, estimant que celle-ci représente la forme la plus noble de l'exercice démocratique, alors que la désignation porterait atteinte à l'indépendance et au caractère démocratique du Conseil.

Réagissant à cet amendement, qui a été rejeté, Mehdi Bensaid a estimé que le choix de l'élection pour les journalistes professionnels et de la désignation pour les éditeurs est dicté par la nature de ces deux catégories, précisant que le mode de désignation constitue une forme de représentation fondée sur le consensus.

Par ailleurs, 45 amendements ont été adoptés sur les 249 proposés, dont la suppression de la sanction prévoyant la suspension, pour une durée maximale de 30 jours, de la publication d'un périodique ou d'un journal électronique, telle qu'énoncée dans le neuvième chapitre relatif aux sanctions disciplinaires.

Les groupes de la majorité ont, quant à eux, estimé que cet amendement s'aligne avec les orientations du Royaume en matière de liberté de la presse et d'expression.

Plusieurs autres dispositions ont fait l'unanimité notamment l'article 68 relatif à la médiation et à l'arbitrage, qui fixe la durée de la procédure de médiation à trois mois, ainsi que l'article 82, qui précise les deux cas dans lesquels une plainte peut être immédiatement transmise par le président à la Commission de déontologie et des affaires disciplinaires.

Réagissant aux diverses remarques des députés concernant les amendements présentés, Mehdi Bensaid a salué l'approche participative adoptée lors de l'élaboration de ce texte législatif majeur, rappelant le contexte dans lequel s'inscrit ce projet, à savoir la nécessité d'assurer la continuité des travaux du Conseil national de la presse et de surmonter les obstacles ayant empêché la tenue des élections professionnelles dans les délais légaux.

L'étroite liaison entre l'envolée des prix des produits alimentaires et le changement climatique

Et le gouvernement dans tout cela ?

Vous avez sûrement été touchés dernièrement par l'envol des prix des œufs, de l'huile d'olive, de la viande, du café et autres produits alimentaires et vous vous êtes normalement posé la question : Pourquoi ? La réponse nous vient en partie d'une étude récente, publiée le 21 juillet dans *Environmental Research Letters*, qui révèle que « les phénomènes météorologiques extrêmes – vagues de chaleur, sécheresses ou fortes précipitations – de plus en plus fréquents à cause du réchauffement climatique, entraînent une hausse rapide et durable des coûts des denrées alimentaires ». Autrement dit, le changement climatique impacte fortement le pouvoir d'achat des populations à travers le monde, en particulier via la hausse des prix des produits alimentaires.

Maximilian Kotz, chercheur au Barcelona Supercomputing Center, explique que ces phénomènes iront en s'aggravant, détruisant les cultures et contribuant à l'augmentation des prix des produits alimentaires dans le monde tant que la neutralité carbone ne sera pas atteinte.

Hausse

Des exemples concrets illustrent ces dynamiques : dans l'Union européenne, la sécheresse majeure de 2022-2023 a fait bondir le prix de l'huile d'olive de 50%. Aux États-Unis, la sécheresse en Californie et Arizona en 2022 a entraîné une hausse de 80% du prix des légumes. Au Royaume-Uni, des pluies extrêmes ont fait grimper le prix des pommes de terre de 22%. En Asie de l'Est, les vagues de chaleur ont affecté lourdement les prix du chou coréen (+70%) et du riz japonais (+48%). En Afrique de l'Ouest, la chaleur extrême a provoqué une flambée spectaculaire du prix du cacao (+280%) début 2024, tandis que le café a connu des hausses comparables après des épisodes climatiques sévères au Vietnam et au Brésil.

Menace

Au Maroc, les effets du changement climatique ne se limitent pas à une simple menace écologique : ils frappent directement le quotidien des citoyens via une flambée des prix des données alimentaires qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. Sécheresses prolongées, vagues de chaleur extrêmes, pluies irrégulières... ces phénomènes déstabilisent profondément le secteur agricole, pilier de l'économie nationale.



Le pays, déjà confronté à une aridité chronique, subit désormais des épisodes climatiques d'une intensité et d'une fréquence inédites. Conséquence directe : la production agricole baisse de manière significative. Les récoltes de céréales, légumes et fruits en pâtissent, tout comme l'élevage. Les agriculteurs, contraints d'investir davantage en eau et intrants, répercutent ces coûts supplémentaires sur les prix au consommateur. Par ailleurs, une dépendance accrue aux importations expose le pays aux fluctuations des marchés mondiaux.

Inflation

Résultat : l'inflation alimentaire a atteint 3,7% au premier trimestre 2025, en grande partie due à une hausse spectaculaire des prix des produits alimentaires (+3,7%). Cette augmentation touche tout particulièrement les denrées de base : viandes, poissons frais, légumes frais... Ces évolutions pèsent lourdement sur les ménages, surtout les plus modestes, dont une part importante du budget est consacrée à l'alimentation.

La situation a été exacerbée par une vague de chaleur exceptionnelle entre fin juin et début juillet 2025, qui a fortement affecté le secteur agricole. Les pertes sont importantes à tous les niveaux, avec une incidence directe sur la disponibilité et les prix des produits alimentaires. La prolongation de la sécheresse a aussi retardé le démarrage de la campagne agricole 2025, menaçant encore la production et l'équilibre des marchés locaux.

Aggravation

Un récent rapport de synthèse de l'Institut Royal des études stratégiques (IRES) sur l'avenir de l'agriculture au Maroc dans un contexte de rareté structurelle d'eau indique que « l'agriculture marocaine se trouve dans une situation critique inédite, étayée par deux indicateurs incontestables : la dégradation avancée de ses ressources productives de base (eaux, sols, parcours, forêts, biodiversité) et l'accentuation de la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'étranger pour combler ses déficits croissants en produits alimentaires de base. Cette dépendance s'est élargie à des produits pour lesquels le pays ne l'était pas auparavant sinon marginalement ».

Le document ajoute que la situation risque de s'aggraver avec la montée en puissance du changement climatique. « Les prémices d'une raréfaction structurelle des ressources en eau conventionnelles recommandent d'en prendre acte et de la considérer comme un défi potentiel de première ligne, porteur d'enjeux cruciaux pour l'avenir de l'agriculture et pour le pays. Dans cette perspective, le premier enjeu pour l'agriculture marocaine renvoie à la fonction alimentaire, c'est-à-dire à sa capacité de permettre au Maroc de prémunir sa population contre tout risque d'ordre alimentaire. Déjà bien insuffisante, une telle capacité risque de s'amenuiser avec l'accroissement démographique, l'extension de l'urbanisation avec son modèle de

consommation plus consumériste, l'accélération de la transformation structurelle de l'économie du pays ... Une évolution qui s'accompagnera nécessairement par une plus grande demande d'eau de l'ensemble des secteurs », explique le rapport.

En outre, les experts de l'IRES soutiennent que « la raréfaction accrue de l'eau est de nature à compromettre sérieusement le développement économique et social du Royaume. En agriculture, les producteurs les mieux lotis seraient tentés d'intensifier davantage le recours au pompage des nappes phréatiques dont le renouvellement est déjà compromis.

D'autres risques tout aussi périlleux pourraient survenir : accentuation des inégalités dans l'accès aux ressources en eaux souterraines, aggravation de la surexploitation des ressources pastorales et forestières, ... S'ils se concrétisaient, des pans entiers des couches sociales les plus nombreuses et les plus fragiles du secteur agricole seraient les plus exposées à en pâtir. Il s'ensuivrait la perte d'emplois et de revenus, la réduction, voire l'abandon de leurs activités de production agricole, la perte d'une partie, voire la totalité, de leurs actifs (foncier, cheptel, plantations fruitières), ... Ce qui donnerait lieu à des flux d'exode rural insoutenables ».

Responsabilité

Pourtant plusieurs spécialistes considèrent que « les facteurs climatologiques, bien qu'il ne fasse aucun doute qu'ils jouent un rôle

important, ne sauraient à eux seuls expliquer pleinement la gravité de la situation actuelle ». Comme le souligne un expert du secteur, « il est vrai que le stress hydrique et la faiblesse des précipitations ont profondément affecté l'agriculture marocaine. Toutefois, cela ne doit pas occulter la part de responsabilité qui incombe au gouvernement, dont la politique agricole n'intègre pas suffisamment la dimension essentielle que représente la sécheresse, une caractéristique structurelle et permanente du climat marocain. »

En d'autres termes, face à un contexte climatique marqué depuis toujours par des épisodes récurrents de sécheresse, il aurait été impératif que les stratégies agricoles nationales intègrent cette réalité comme un paramètre fondamental. Or, les politiques actuelles semblent encore reposer sur des modèles qui négligent l'adaptation nécessaire à cette contrainte.

En résumé, ils considèrent « le changement climatique comme un moteur puissant d'inflation alimentaire au Maroc, accroissant la vulnérabilité des ménages face à la hausse des prix. Cette situation rappelle, selon eux, l'urgence d'une transition vers des modèles agricoles résilients, d'une meilleure gestion des ressources naturelles, ainsi que d'une politique économique adaptée pour protéger le pouvoir d'achat et garantir la sécurité alimentaire dans les années à venir ».

Hassan Bentalb

L'OMDH dénonce les violences racistes à Murcie et alerte sur les dangers de la xénophobie en Espagne

L'Organisation marocaine des droits humains (OMDH) a fermement condamné les événements récents survenus à Torre-Pacheco, dans la région espagnole de Murcie, où des migrants – pour la plupart marocains – ont été la cible de violentes agressions à caractère raciste.

Dans un communiqué, l'OMDH exprime sa profonde inquiétude face à la montée du racisme et du discours xénophobe véhiculé par l'extrême droite espagnole. Ces actes, selon l'organisation, ne se limitent pas à des faits isolés mais traduisent un climat général de haine qui menace le tissu social espagnol et ternit l'image du pays aux yeux du peuple marocain.

L'organisation souligne que ces agressions remettent en cause les avancées réalisées par l'Espagne en matière d'intégra-

tion des migrants. Elle pointe également du doigt le rôle incendiaire joué par certains médias et réseaux sociaux qui, selon elle, favorisent un climat de peur et de rejet.

L'OMDH condamne avec force l'attitude du parti d'extrême droite Vox, qu'elle accuse d'instrumentaliser la question migratoire à des fins électoralistes. Elle appelle les forces démocratiques et les organisations de défense des droits en Espagne à se mobiliser pour lutter contre toutes les formes de discrimination et à faire barrage à la banalisation du discours raciste.

En conclusion, l'OMDH demande l'ouverture d'une enquête approfondie sur les violences commises, ainsi que la traduction en justice de toutes les personnes impliquées, y compris celles qui incitent publiquement à la haine raciale.

Par ce communiqué,



l'OMDH réaffirme son engagement à défendre les droits des migrants, où qu'ils soient,

et appelle à une coopération respectueuse entre les sociétés civiles marocaine et espagnole,

fondée sur les valeurs universelles des droits humains.

H.T.

Les adouls du Maroc réclament la justice législative

Ils tirent la sonnette d'alarme sur les "déséquilibres fondamentaux" dans la loi actuelle

Dans le cadre de la dynamique professionnelle et revendicative que connaît la profession du notariat adoulaire au Maroc, le Conseil régional des adouls près la Cour d'appel de Tanger et celui de Beni Mellal, en partenariat avec l'Instance nationale des adouls et en coordination avec les conseils régionaux de Kénitra, Oujda, Marrakech et Khouribga, ont organisé un colloque national scientifique et plaidoyer sous le thème : «La loi régissant le notariat adoulaire : entre légitimité des revendications et exigence de gouvernance».

Cette rencontre nationale a constitué une nouvelle étape dans une série d'actions visant à faire aboutir une réforme profonde de la loi 16.03 encadrant le plan de la justice, en adéquation avec les dispositions de la Constitution de 2011 et les recommandations de la Charte de la réforme du système judiciaire.

Dans son allocution d'ouverture, Su-leiman Idkhoul, président de l'Instance nationale des adouls, a affirmé que celle-ci ne détient pas de pouvoir législatif, mais qu'elle contribue activement au débat public en proposant des recommandations et des mémorandums dans le cadre de l'approche participative adoptée par le ministère de la Justice.

Il a tiré la sonnette d'alarme sur ce qu'il qualifie de «déséquilibres fondamentaux» dans la loi actuelle, notamment en ce qui concerne la

responsabilité pénale solidaire des deux adouls pour un même acte, ce qui va à l'encontre du principe de la personnalité des peines. Il a également soulevé d'autres problématiques liées à l'authenticité de l'acte adoulaire et au régime de l'habilitation dans certains actes sensibles comme le mariage et le divorce.

De son côté, Maître Idriss Trali, président du Conseil régional des adouls près la Cour d'appel de Beni Mellal, a souligné que les revendications des adouls ne sont ni conjoncturelles ni corporatistes, mais qu'elles sont d'ordre constitutionnel et fondées sur une réalité professionnelle tangible, déclarant : «C'est une bataille d'existence : être ou ne pas être».

Il a ajouté que la discrimination législative actuelle entre les différentes professions notariales ne reflète pas l'esprit de justice constitutionnelle et perpétue ce qu'il a qualifié de «hogra législative», où des lois sont rapidement adoptées pour certaines professions au détriment d'autres, en violation du principe d'égalité des chances et de justice législative.

Trali a appelé à une révision complète de la loi 16.03 pour rétablir l'équilibre au sein du système national du notariat, déclarant :

«La réalité de la profession ne peut perdurer sous des contraintes législatives injustes, alors que d'autres professions bénéficient de tous les droits et privilèges».

Pour sa part, Maître Saïd Essroukh, président du Conseil régional des adouls près la Cour d'appel de Tanger et membre du bureau exécutif national, a insisté sur le fait que le choix du thème du colloque n'était pas fortuit, mais traduisait un sentiment général d'exclusion chez les adouls.

Il a déclaré : «Il y a une impression claire que l'autorité de tutelle soit manque d'un canal de communication efficace, soit choisit délibérément de geler et contourner les revendications sans réelle réforme».

Il a précisé que le projet de loi 22.16 actuellement devant le Parlement constitue une étape cruciale dans le processus de réforme, et doit faire l'objet d'un débat sérieux tenant compte de l'intérêt général. Il a également mis en garde contre le maintien du système des deux adouls sans adaptation de la loi aux prochaines réformes du Code de la famille.

Il a ajouté que l'Instance nationale des adouls ne s'inscrit pas dans une logique étroite de revendication corporatiste, mais plaide pour une approche fondée sur les droits et les institutions, qui rend à la profession adoulaire sa juste place en tant que service public délégué par l'État.

Le colloque a vu la participation de magistrats, avocats, universitaires et représentants de la profession. Les discussions ont porté sur les grands défis

auxquels fait face le plan de la justice, sous des angles juridiques, institutionnels et sociaux.

Les recommandations émises ont souligné la nécessité d'intégrer les revendications des adouls dans la version finale du projet de loi régissant leur profession, en vue de faire évoluer le notariat adoulaire vers un système plus professionnel, équitable et efficace, en éliminant les discriminations entre les différentes professions du notariat, en garantissant la justice professionnelle et l'égalité des chances, et en instaurant une bonne gouvernance dans la mise en œuvre des réformes.

Les participants ont adressé un message clair au ministère de la Justice et au Parlement : la profession du notariat adoulaire traverse un tournant décisif, et les adouls ne toléreront aucune réforme qui ne leur rende pas justice. Ils ont affirmé leur détermination à poursuivre leur mobilisation, leur plaidoyer et leur encadrement par tous les moyens légaux jusqu'au rétablissement de l'équilibre professionnel et législatif.

Ils ont enfin insisté sur le fait que la bataille actuelle n'est pas seulement professionnelle, mais une bataille pour la dignité et la justice constitutionnelle, afin de préserver un service notarial national à la hauteur des attentes des citoyens marocains et en phase avec l'évolution de la société et de l'État.

I.E.

Nasser Bourita : Le Maroc joue un rôle clé, grâce à la Vision éclairée de SM le Roi, dans la promotion de la stabilité régionale

Le Maroc joue un rôle clé, grâce à la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans la promotion de la stabilité en Afrique, en Méditerranée et dans la région arabe, a souligné, lundi à Skopje, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Grâce à la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc occupe également un rôle constructif, de par sa situation géographique privilégiée, dans sa propre région ainsi que dans celle du Sahel", a indiqué M. Bourita, lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la République de Macédoine du Nord, Timčo Mucunski.

M. Bourita a, à cette occasion, mis en avant le rôle de premier plan du Royaume dans son voisinage et en Afrique du Nord, notamment dans le processus libyen, mettant l'accent sur les Initiatives Atlantiques lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour consolider la stabilité dans un en-



vironnement régional instable.

"Le Maroc se veut aussi un partenaire efficient et essentiel de l'Union européenne dans l'espace euro-méditerranéen, confronté à un ensemble de défis liés à la migration, à la criminalité transfrontalière

et aux disparités économiques", a insisté le ministre.

Il a, à cet égard, fait savoir que le Royaume souhaite construire un partenariat égalitaire et ouvert avec l'économie européenne, "fondé sur des valeurs, des

intérêts et des résultats concrets. C'est ce que cherche le Maroc à établir avec l'Union européenne".

Il en va de même pour le Moyen-Orient, a poursuivi M. Bourita, en ce sens que le Maroc a toujours été un acteur majeur, à travers le rôle primordial de Sa Majesté le Roi, en Sa qualité de Président du Comité Al-Qods, dans le rapprochement des parties dans le cadre du conflit israélo-palestinien.

"Tous ces facteurs confèrent au Maroc un rôle essentiel dans la désescalade des tensions et la promotion d'une solution durable au Moyen-Orient fondée sur la solution à deux Etats: un Etat palestinien, avec comme capitale Al Qods-Est sur les frontières de 1967, aux côtés de l'Etat d'Israël, vivant côte-à-côte dans la sécurité, la stabilité et la paix".

M. Bourita a de même souligné que le Maroc a toujours prôné la stabilité et les solutions positives, ce qui le rapproche de pays comme la République de Macédoine du Nord, avec laquelle il partage les mêmes préoccupations et les mêmes valeurs.

Mise en œuvre des peines alternatives à la lumière des principes régissant la justice des enfants

La mise en œuvre des peines alternatives à la lumière des principes régissant la justice des enfants" est le thème d'une rencontre nationale, organisée lundi à Skhirat.

Initiée par la Présidence du Ministère public, cette rencontre de deux jours s'inscrit dans le cadre des sessions de formation organisées au profit des magistrats et des acteurs institutionnels portant sur la mise en œuvre des dispositions de la loi n°43.22.

Intervenant à cette occasion, le ministre de la Justice, Abdellatif Ouahbi, a souligné que le processus de mise en œuvre des peines alternatives pour les mineurs est un chantier complexe et vital qui requiert la fédération des efforts institutionnels et sociétaux.

Dans une allocution lue en son nom par le directeur des affaires pénales, des grâces et de la détection du crime au ministère de la Justice, Hicham Mellati, le ministre a mis en lumière le rôle central de l'Agence nationale de protection de l'enfance en tant qu'institution émergente chargée de la prévention, de la protection, de l'accompagnement et de la qualification sociale des enfants en situations de vulnérabilité, dont les mineurs en conflit avec la loi.

De son côté, le président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mohamed Abdennabaoui, a indiqué que la loi n°43.22 relative aux peines alternatives reflète une prise de conscience avérée quant aux défis liés à une justice équitable prenant en consi-

dération les catégories vulnérables.

Dans une allocution lue en son nom par le secrétaire général du CSPJ, Mounir El Montassir Billah, M. Abdennabaoui a fait observer que le Conseil accompagne cet important chantier de réforme et place le soutien au processus de transformation vers une justice plus efficiente et équitable, au centre de ses priorités, rappelant l'engagement sans faille du Conseil dans toutes les initiatives visant à renforcer la protection juridique et sociale des enfants.

Pour sa part, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, Hicham Balaoui, a affirmé que le recours aux peines alternatives dans la justice des mineurs constitue un outil visant à garantir une justice équitable fondée sur les valeurs de réhabilitation et de dignité.

"Loin d'être perçues uniquement comme un moyen d'alléger la charge sur les établissements pénitentiaires, les peines alternatives constituent un instrument pour garantir une justice équitable et humaine, reposant sur les valeurs de réhabilitation et de dignité", a-t-il indiqué, notant qu'il s'agit d'un choix juridique, mais aussi civilisationnel et éthique qui traduit la maturité de la société et sa volonté de bâtir un meilleur avenir pour ses enfants.

Et d'ajouter que le placement des mineurs dans les établissements pénitentiaires devrait être le dernier recours, compte tenu de ses conséquences psychologiques et sociales.

A cet égard, M. Balaoui a plaidé pour une approche axée sur la réhabilitation et l'inclusion, et non pas sur la répression et le châtiment, rappelant que la Présidence du Ministère public, qui ne cesse d'affirmer la centralité de la protection des enfants en contact avec la loi, a, à maintes reprises, invité les magistrats, à travers des circulaires et des notes, à mettre en œuvre les dispositions juridiques garantissant l'intérêt supérieur de cette frange de la société.

La loi n°43.22 relative aux peines alternatives a apporté une vision moderne pour traiter les dossiers nécessitant des peines privatives de liberté, en permettant aux magistrats de recourir à des alternatives qui tiennent compte des spécificités du mineur et contribuent à sa réinsertion dans son environnement naturel, avec la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation, sous la supervision des services compétents, a-t-il relevé.

Prenant la parole à cette occasion, la représentante du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) au Maroc, Laura Bill, a salué la coopération solide avec le Royaume en matière de promotion de la justice des enfants, estimant que la loi n°43.22 constitue une référence législative moderne en phase avec les dispositions de l'article 40 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui souligne l'importance d'un traitement respectant la dignité du mineur et garantissant sa réinsertion dans la société.

Convention de partenariat en matière de statistiques criminelles, d'enquêtes de victimation et de criminologie quantitative

Le ministère de la Justice - Observatoire national de la criminalité (ONC) - et le Haut-Commissariat au plan (HCP) ont signé, lundi, une convention de coopération stratégique visant à consolider leur collaboration en matière de statistiques criminelles, d'enquêtes de victimation et de renforcement des capacités nationales en criminologie quantitative.

Signée à Rabat par le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi et le haut-commissaire au plan Chakib Benmoussa, cette convention s'inscrit dans le cadre des Hautes Orientations Royales relatives au développement d'une politique pénale nouvelle et éclairée, et en parfaite cohérence avec les Objectifs de développement durable, notamment l'ODD 16.

Elle reflète l'ambition commune des deux institutions de promouvoir une approche basée sur des données probantes, fiables et scientifiques au service de la justice et de la sécurité, indique un communiqué conjoint du ministère de la Justice et du HCP. La convention vise à mettre en place un cadre de coopération entre le HCP et l'ONC pour développer une approche scientifique intégrée dans le domaine des statistiques criminelles, à travers l'harmonisation méthodologique des statistiques criminelles nationales selon les standards internationaux en utilisant les expertises complémentaires du HCP en méthodologies statistiques et de l'ONC en analyse criminologique.

Elle prévoit également le développement d'enquêtes de victimation conformes aux normes internationales pour résoudre la problématique du "chiffre noir" de la criminalité, avec une conception collaborative des protocoles et une co-publication des résultats, outre la création d'un système d'information intégré avec intégration des statistiques criminelles dans le Système statistique national et développement de tableaux de bord partagés en cohérence avec la stratégie nationale de transformation digitale. En outre, l'accord envisage la conduite d'études spécialisées sur les phénomènes criminels à travers des recherches thématiques, des analyses territoriales et des évaluations d'impact selon une programmation convenue d'un commun accord, ainsi que le renforcement des capacités par des programmes de formation spécialisée, le développement d'expertises spécifiques et la coordination des actions internationales via les réseaux opérationnels de chaque institution.



Encore des frappes meurtrières sur Gaza

La France demande l'accès à Gaza pour la presse, "pour montrer ce qu'il s'y passe"

Des frappes israéliennes meurtrières ont visé mardi la bande de Gaza, où Israël étend ses opérations militaires contre le Hamas malgré les appels internationaux à mettre fin à la guerre et aux souffrances de la population.

L'Organisation mondiale de la santé a dénoncé lundi des attaques israéliennes contre plusieurs de ses locaux dans le centre de Gaza, où Israël a annoncé étendre ses opérations autour de Deir el-Balah, y compris dans une zone où elle n'était jamais allée en plus de 21 mois de guerre.

Après un appel lancé lundi par 25 pays à la fin "immédiate" de la guerre, la France a réclamé mardi que la presse internationale "puisse accéder à Gaza pour montrer" ce qu'il se passe dans le territoire assiégé, où plus de deux millions de Palestiniens sont en danger de famine.

Mardi, la Défense civile a annoncé que des frappes israéliennes avaient fait 15 morts, dont 13 dans le camp d'Al-Shati, dans le nord de Gaza, qui abrite des milliers de déplacés.

Raed Bakr, père de trois enfants âgé de 30 ans, a décrit "une explosion massive" qui a soufflé leur tente pendant la nuit.



"J'ai cru être dans un cauchemar. Du feu, de la poussière, de la fumée et des morceaux de corps projetés en l'air, des débris partout. Les enfants criaient", a témoigné à l'AFP Bakr, dont la femme a été tuée l'année dernière.

Faute de pouvoir utiliser leur voiture à cause des pénuries de carburant, des habitants transportaient les blessés à pied. "Il n'y avait pas de voiture ni même de charrettes à ânes", a ajouté Bakr.

Muhannad Thabet, 33 ans, a décrit "une nuit de terreur" dans ce camp, "des frappes aériennes et des explosions ininterrompues".

Il raconte avoir transporté un enfant de six ans à l'hôpital voisin de Chifa, débordé par le nombre de blessés.

Lundi, après un appel israélien à évacuer le secteur de Deir el-Balah, un peu plus au sud, des familles entières s'étaient mises en route, transportant leurs affaires à bout de bras ou sur des charrettes tirées par des ânes.

Selon le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha), entre 50.000 et 80.000 personnes se trouvaient alors dans la zone et près de 88% du territoire de Gaza est désormais soumis à un ordre d'évacuation israélien ou inclus dans une zone militarisée israélienne.

La situation humanitaire à Gaza est "moralement inacceptable", a affirmé

mardi le patriarche latin de Jérusalem, Pierbattista Pizzaballa.

Lundi soir, le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a annoncé que des soldats israéliens étaient entrés dans la résidence du personnel de cette agence de l'ONU dans le secteur de Deir el-Balah.

Ces militaires ont forcé "des femmes et des enfants à évacuer les lieux à pied", tandis que "le personnel masculin et des membres de leur famille ont été menotés, déshabillés, interrogés sur place et contrôlés sous la menace d'une arme", a déclaré M. Tedros, qui a également dénoncé l'attaque du principal entrepôt de l'OMS à Deir el-Balah.

"La souffrance des civils à Gaza a atteint de nouveaux sommets", ont estimé lundi 25 pays, parmi lesquels la France, le Royaume-Uni, le Canada et l'Australie, en dénonçant le refus israélien "de fournir une aide humanitaire essentielle à la population".

Le ministre israélien des Affaires étrangères, Gideon Saar, a condamné cet appel, soulignant que le soutien du Hamas à ce communiqué prouvait que les signataires faisaient "fausse route".

Réclamant l'accès pour la presse étrangère au territoire, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a dit mardi avoir "l'espoir de pou-

voir faire sortir quelques collaborateurs de journalistes dans les prochaines semaines".

Il était interrogé sur la radio publique France Inter sur le cas de plusieurs collaborateurs de l'Agence France-Presse sur place qui se trouvent dans "une situation effroyable", selon la direction de l'agence.

L'Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) s'est alarmée lundi d'une malnutrition grandissante dans le territoire. "Levez le siège et laissez l'aide humanitaire entrer", a-t-elle imploré.

L'attaque menée le 7 octobre 2023 par le mouvement islamiste Hamas contre Israël, qui a déclenché la guerre, a entraîné du côté israélien la mort de 1.219 personnes, en majorité des civils, selon un décompte de l'AFP réalisé à partir de données officielles.

Sur les 251 personnes enlevées ce jour-là, 49 sont toujours otages à Gaza, dont 27 ont été déclarées mortes par l'armée israélienne.

En représailles, Israël a promis de détruire le Hamas et lancé une offensive dans laquelle au moins 59.029 personnes, majoritairement des civils, ont été tuées, selon des données du ministère de la Santé du Hamas, jugées fiables par l'ONU.



Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a annoncé que des soldats israéliens étaient entrés dans la résidence du personnel de cette agence de l'ONU dans le secteur de Deir el-Balah

Le Kremlin dit n'attendre aucune "avancée miraculeuse" lors des négociations avec l'Ukraine

Le Kremlin a assuré mardi ne pas s'attendre à des "avancées miraculeuses" lors des prochaines négociations entre Russes et Ukrainiens prévues ce mercredi en Turquie, où Moscou devrait maintenir ses conditions maximalistes pour mettre fin à son assaut militaire.

Cette troisième session de pourparlers directs à Istanbul interviendra une nouvelle fois sous la pression du président américain Donald Trump, qui a donné à la Russie 50 jours pour parvenir à un accord avec Kiev, sous peine de sanctions sévères.

Si la Russie s'est dite à plusieurs reprises disposée à négocier, elle a de nouveau douché mardi les espoirs d'une résolution rapide du conflit lancé en février 2022. "Il n'y a bien sûr aucune raison d'espérer des avancées miraculeuses, mais nous avons l'intention de défendre nos intérêts, de les garantir et d'accomplir les tâches que nous nous sommes fixées dès le départ", a déclaré à la presse le porte-parole de la présidence russe, Dmitri Peskov. Il a aussi affirmé qu'il restait "beaucoup de travail à faire" avant toute rencontre entre les présidents Vladimir Poutine et Volodymyr Zelensky, un format que réclame le dirigeant ukrainien.

Si M. Zelensky a annoncé lundi soir que ces pourparlers se dérouleraient mercredi, M. Peskov a de son côté dit espérer



qu'ils "auront lieu cette semaine".

Le dirigeant ukrainien a également déjà annoncé la composition de la délégation de son pays, qui sera menée comme les fois précédentes par l'ex-ministre de la Défense Roustem Oumetrov, réputé fin diplomate, et comprendra des représentants des services de renseignement, de la diplomatie et de la présidence.

La composition de l'équipe russe n'a pas été dévoilée mais elle était menée les fois précédentes par un responsable de second plan, au grand dam de Kiev: l'ex-ministre de la Culture

et historien nationaliste Vladimir Medinski. Dmitri Peskov avait souligné lundi que les positions des deux camps continuaient d'être "diamétralement opposées".

La Russie réclame que l'Ukraine lui cède quatre régions partiellement occupées de l'est et du sud du pays, en plus de la Crimée annexée en 2014, renonce aux livraisons d'armes occidentales et à toute adhésion à l'Otan.

Des conditions inacceptables pour l'Ukraine, qui veut le retrait pur et simple des troupes russes de son territoire et des garanties de sécurité occidentales dont la

poursuite des livraisons d'armes et le déploiement d'un contingent européen, ce à quoi s'oppose Moscou.

Kiev insiste aussi, de concert avec ses alliés européens, sur la nécessité d'un cessez-le-feu de 30 jours, auquel se refuse Moscou, dont les forces ont l'avantage sur le terrain.

Dans ce contexte, les deux sessions précédentes de pourparlers directs à Istanbul, en mai et en juin, n'avaient débouché que sur des accords d'échanges de prisonniers et de corps de soldats tués.

M. Zelensky a ainsi indiqué

mardi s'attendre à discuter avec Moscou de nouveaux échanges et du rapatriement d'enfants ukrainiens emmenés en Russie. Il a dit aussi vouloir "préparer une réunion" avec Vladimir Poutine pour "mettre véritablement fin à cette guerre".

Sur le terrain, les combats et frappes meurtrières se sont poursuivis des deux côtés mardi.

Côté russe, trois personnes ont été tuées dans des attaques de drones ukrainiens dans la région occupée de Kherson dans le sud de l'Ukraine et une dans celle de Belgorod en Russie, selon les autorités locales.

En Ukraine, un garçon de dix ans a été tué et une trentaine de personnes ont été blessées dans des frappes russes dans les régions de Donetsk (est), Soumy (nord-est), Kherson, Zaporijjia et à Odessa (sud), ont rapporté les autorités. Sur le front, les troupes russes continuent d'avancer face à un adversaire en manque de recrues et d'armements. Le ministère de la Défense a revendiqué la capture de la localité de Novotoretské, près de la ville de Pokrovsk dans l'est.

Des médias ukrainiens ont d'ailleurs rapporté qu'un groupe de saboteurs russes était parvenu à pénétrer dans Pokrovsk, ville importante pour la logistique des forces de Kiev, à l'intersection de plusieurs routes de cette région où se déroulent l'essentiel des combats.

Crash d'un avion militaire au Bangladesh

31 morts, le deuil et les questions

L'effroi, le deuil et des questions: parents, enseignants et autorités se sont pressés mardi dans l'école de Dacca sur laquelle un avion militaire s'est écrasé la veille, faisant au moins 31 morts, pour rendre hommage aux jeunes victimes.

L'appareil, un chasseur F-7 BGI de fabrication chinoise, s'est écrasé lundi en début d'après-midi sur le complexe scolaire Milestone, dans le nord-ouest de la capitale bangladaise, victime selon l'armée d'une avarie mécanique. La chute de l'avion a transformé en brasier un bâtiment de deux étages que des élèves de primaire venaient de quitter à la fin des cours. Selon le dernier bilan publié par l'armée, l'accident a fait 31 morts, dont le pilote, et plus de 170 blessés, pour l'essentiel des enfants grièvement brûlés.

"A l'heure où je vous parle, nous avons encore 69 patients hospitalisés", a déclaré dans l'après-midi à la presse un haut-responsable du ministère de la Santé et de la Famille, Sayedur Rahman. "Dix d'entre eux

sont entre la vie et la mort", a-t-il ajouté.

Cette catastrophe aérienne est la plus meurtrière survenue depuis des décennies au Bangladesh. Les cours ont été annulés mardi à l'école Milestone, qui accueille d'ordinaire quelque 7.000 élèves, mais parents, enseignants et officiels ont défilé toute la journée devant le site de l'accident. "L'école a perdu la vie, comme ses enfants", a commenté un enseignant, Shahadat Hossain, 45 ans, croisé près d'une aire de jeu.

Devant le bâtiment détruit par la chute de l'avion, un enfant de 11 ans se tient debout, silencieux. "Il est sorti de la classe deux ou trois minutes avant la catastrophe. Il a perdu son meilleur ami", a raconté à l'AFP son père, Abul Bashar, un des gardiens de l'école. "Il n'a pas pu dormir de la nuit et m'a demandé ce matin de le conduire à l'école", poursuit le père. "Je ne sais pas combien de temps il faudra pour revenir à la normale, pour effacer ce traumatisme de l'esprit des élèves".

Les yeux de ceux qui se pressent autour

du ruban jaune qui interdit l'accès à l'immeuble détruit, luisent toujours de douleur et d'effroi. "Je suis sous le choc", a confié un enseignant, Saiful Islam, 40 ans. "Ce qui s'est passé est insupportable. Les enfants attendaient leurs parents pour rentrer chez eux et aujourd'hui, ils ne sont plus de ce monde..."

Certains ne retiennent pas leurs questions. "Je n'ai pas de mots", a confié le père d'une élève indemne, Tipu Sultan, 42 ans. "La mort de ces enfants innocents aurait été évitée si l'avion n'avait pas survolé cette zone". Le pilote du F-7, le lieutenant Towkir Islam, 27 ans, qui selon son oncle effectuait son premier vol sans instructeur sur ce type d'appareil, est mort. L'armée a affirmé qu'il avait tenté d'éloigner son appareil des zones habitées.

Une enquête confiée aux militaires a été ouverte pour déterminer les causes de l'accident. "Il semble qu'il ait été victime d'un problème mécanique", a indiqué l'armée lundi. Sur le site de l'accident, débarrassé

pendant la nuit des principaux débris de l'avion, des militaires ont continué toute la journée à fouiller à la recherche d'indices.

"Ils continuent à ramasser des éléments de preuve, y compris des restes de corps ou des effets appartenant aux écoliers", a expliqué à l'AFP un policier sur place, Pahn Chakma. Des élèves se sont rassemblés mardi devant l'école, accusant le gouvernement de mentir sur le nombre des victimes.

"Il y avait des centaines d'élèves dans ce bâtiment. Nous avons vu les morceaux de leurs corps éparpillés sur le sol. Où sont-ils ?", a questionné un lycéen de 17 ans. Des bousculades ont brièvement opposé les manifestants aux forces de l'ordre. "Quelques militaires ont eu maille à partir avec des élèves. Nous nous excusons", a concédé face à la presse le ministre de la Loi et de la Justice, Asif Nazrul. "Le gouvernement prendra en charge l'indemnisation, la réadaptation et le traumatisme des personnes affectées", a-t-il promis.

Mots flechés

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Jeux & Loisirs

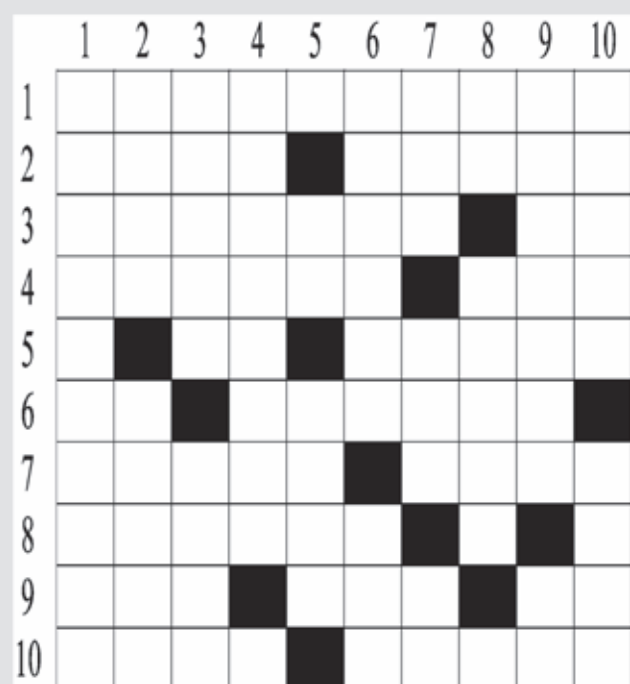
DÉCONC- ERTANT	TUMUL- TUEUX	POSSESSIF	GRAND BOA	EN APARTÉ	POSSESSIF	CRIQUE SECON- DER	GROSSE CHALEUR	CÉRÉM- ONIE RÉGLÉE	NE PAS OBSERVER
→	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	EN BRIDE ÉPREUVE DE SKI	↓
FUMISTE	→								
→		GODICHE		LETTRES DE ROTH	VENDEUR NON DÉCLARÉ PAYER	→			
CONIFÈRE PLUS	→	↓		↓	↓		NOTE		GRASSE
RIRE UN PEU	→						FLAGRANT DÉLIT MIOCHE		
PANIER À FOND PLAT	→			MENEUR DE JE		ROCHE CREUSE			
GRAND CANARD	→			↓		FIN D'ANNÉE	STATION ORBITALE RUSSE		
→							DÉBUT D'INCAR- NATION	ANGOISSE	
APAISES		COLÈRE	EXCÈS DE POIDS	→			↓	↓	POSSESSIF
À L'ENVERS: FEMME AIMÉE	→	↓		↓	ÉCHEC COMPLET	À L'ENVERS: TAUDIS			↓
→							HUTTE RADIUM		
BISQUER TESSON	→			CUPIDES	→				

Solution mots flechés d'hier

RECHERCHER	EN	A	ASSOCIATION	EFFRAYER	MICHEL	DÉPERSON- NETION	L	UTIMUS	N	LA	ALLER
DISP	EN	NS	EN	PIE	POUR	SLAM					
CODE	COMBINAISON	CODE	PAGE	LIT	TRE	TB					
NA	ROULE	EU	EN	IS	VAL						
LACRYMOGENE	BOI	FAIT	PLURIS								
CAE	CHANGER	ORDRE	ORDRE	CAE	PRONON	IL	NEM				
EUOM	RECOLE	VILLE	TOUS	PES	TENU	A					
SALEP	RECOLE	VILLE	TOUS	PES	TENU	A					
BA	LOLO	SEIN	APERÇU	ATION	Q						
LM	EN	OTO	RÉSOLU- TION	VOËU							
EE	GIGAN	MANOUCHE									

Directeur de la Publication et de la Rédaction Mohamed Benarbia Secrétaire général de la rédaction Mohamed Bousarab Rédaction Hassan Bentaleb Alain Bouihy Mourad Tabet Wafaa Mejdoubi Mehdi Ouassat Rachid Mettah Responsable des ressources humaines Atika Rachdi Directeur artistique Fouad Ezzafr	Service technique Khadija Sabi (Responsable) Myriem Rebane Khadija Halafi Mariama Farki Elkandoussi Elmardi Révision Abdelmoumin Warrach Secrétariat Asmaa Tabaa Photographe Ahmed Laaraki Correspondants Ahmadou El Katab (Ladyoune) Abdelali khallad (Essaouira) Collaborateurs Chouaib Sahoun Khalil Benmouya	Adresse de la Rédaction 33, Rue Amir Abdolkader B.P. 2165 - Casablanca - Maroc E-mail: Liberation@libe.ma Téléphone: 0522 61.94.04 Fax de la rédaction: 0522 62.09.72 Service annonces et publicité E-mail: annoncesliberation@libe.ma Youssef El Gabs Mouna El Youssefi Loubna Baghdadhi Latifa Mounib Rkia Ait Dahman Siham Zaïter Fadwa Choukri	44, Avenue des F.A.R. 3 ^{ème} Etage - Casablanca Tél: 0522 31.00.62 0522 62.32.32 0522 60.23.44 Fax: 0522 31.28.10 Imprimerie Les Editions Maghrébines Distribution SAPRESS Dossier de presse 130 / 64 Site web: www.libe.ma Journal Libération Libération Maroc  2017 www.ojd.ma
--	---	--	---

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Anars
- 2- A du passif – Outil de mort
- 3- Eau d'Afrique – Approuvée
- 4- Peseur de cœurs – Cardinal
- 5- Amour palmé – Titane
- 6- Affouillerait
- 7- Poisson – Aller sans but
- 8- Dieu du vent
- 9- Arrivées en maternité
- 10- Font en fils – Fin de forme

VERTICALEMENT

- 1- Vieux cependant
- 2- Echassier – Interjection –
Forme d'avoir
- 3- Ruines au Liban
- 4- Iridium – Néant – Nazis
- 5- Poignée – Grivois
- 6- Difficulté – Voyelles
– Unité de temps
- 7- Tas, dans un sens – Limogent
- 8- Adverbe – Avant l'argent
- 9- Touche – Pays de Zénon
- 10- Personnel – Elle fait deux
syllabes d'une seule

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	T	U	R	B	I	N	E	L	L	E
2	A	T	E	L	E		L	A	I	D
3	C	I		E	N	T	E		S	I
4	I	L	O	T	I	S	M	E		T
5	T	I	R		S	O	E	U	R	S
6	U	T		U	S	I	N	A	I	
7	R	A	C	L	E	N	T		K	U
8	N	I		E	I		S	P	I	N
9	E	R	A	M		P		S	K	I
10	S	E		A	K	V	A	V	I	T

Grilles de sudoku

Facile

9						1	6				
	1		5	2	4	7		8			
			1		9						
5	2	6	4		8		1				
	1				6						
6	3		7	1	4		9				
		9		7							
1	9	4	8	2		6					
7	5						2				

Difficile

9			3	7							
		1									
6	3	9		4							
3				5							
8	1	6		2	3		7				
	2					8					
	5			9	6	1					
			4								
	8		5			2					

Moyen

					5	1					
		3			9	2	5	6			
	9	2		3							
	4	8	9	6							
7				5					1		
				1	8	9	7				
				2		5	9				
3	5	4	8			7					
		6	5								

Expert

7	9										
	2					7		1			
					7	6	9	2			
5			4	1				8			
	2			3	5				6		
4	7	3	1								
8	6					4					
						5		7			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

5	3	9	1	7	4	8	2	6
4	7	2	8	6	5	3	9	1
8	1	6	9	3	2	4	5	7
9	6	4	2	1	8	7	3	5
7	5	1	3	4	9	6	8	2
3	2	8	7	5	6	1	4	9
1	9	7	5	8	3	2	6	4
2	4	3	6	9	7	5	1	8
6	8	5	4	2	1	9	7	3

Difficile

4	2	9	5	8	7	6	1	3
6	5	1	3	4	9	2	8	7
3	8	7	1	2	6	4	5	9
8	7	5	4	3	1	9	2	6
1	4	2	6	9	8	3	7	5
9	3	6	2	7	5	8	4	1
7	6	8	9	1	4	5	3	2
5	1	3	8	6	2	7	9	4
2	9	4	7	5	3	1	6	8

Moyen

5	4	3	9	7	2	8	6	1
6	2	1	3	8	4	7	5	9
7	8	9	6	1	5	3	2	4
3	1	7	5	6	9	4	8	2
2	6	5	8	4	3	1	9	7
4	9	8	1	2	7	5	3	6
9	7	4	2	5	8	6	1	3
8	3	6	4	9	1	2	7	5
1	5	2	7	3	6	9	4	8

Expert

8	5	2	6	1	7	3	4	9
1	4	6	8	3	9	5	2	7
7	3	9	2	5	4	1	8	6
3	9	8	7	2	1	4	6	5
5	1	7	3	4	6	2	9	8
2	6	4	9	8	5	7	1	3
6	8	3	4	7	2	9	5	1
9	2	1	5	6	3	8	7	4
4	7	5	1	9	8	6	3	2

Cérémonie de fin d'année de formation des écoles d'apprentissage du Centre d'éducation de la femme de l'AGA

Une cérémonie de fin d'année de formation des écoles d'apprentissage du Centre d'éducation de la femme de l'Association Le Grand Atlas de Marrakech a eu lieu récemment en présence de nombreuses personnalités.

A cette occasion, le professeur Mohamed Knidiri, président de l'Association Le Grand Atlas (AGA), a tenu à souligner que « le Centre de l'éducation de la femme de l'AGA, accorde une importance toute particulière à la formation dans différents métiers. C'est pourquoi nous encadrons nos apprenants avec un enseignement de haut niveau, dispensé par des formateurs nationaux expérimentés. Pendant la durée des formations, nous transmettrons tous les savoirs dont les nombreuses étudiantes ont besoin pour exceller dans les différents domaines d'apprentissage, afin qu'elles apprennent à maîtriser les techniques les plus fondamentales à tous les niveaux, classique, traditionnel, contemporain et international des métiers professionnels de leur vocation ».

A cet effet, il a pris à titre illustratif « la richesse de la cuisine marocaine qui se caractérise déjà par sa grande diversité d'une région à une autre. Nos formatrices explorent ainsi cette part de magie qui demeure chez tous les cuisiniers marocains ; cette évaluation



gastronomique sera l'occasion de saluer la vitalité des arts culinaires nationaux ».

Au Centre de l'éducation et de la formation de la femme de l'AGA, « les apprenants pourront voir tous les aspects de leur métier : préparer, concevoir, produire, mais également gérer administrativement et assurer le suivi quotidien », a précisé le professeur Mohamed Knidiri. Et d'ajouter :

« Les formations sont intégralement pensées à travers la pratique et la répétition des gestes. Tous les programmes permettront aux étudiantes d'apprendre les bases des domaines professionnels aussi bien de la couture, de la coiffure et de la cuisine gastronomique d'ici et d'ailleurs, tout en accumulant un maximum d'expériences pratiques, pour bien démarrer dans le métier choisi ».

Les écoles de Formation du Centre de l'éducation de la femme et de l'enfant de l'Association Le Grand Atlas sont reconnues pour l'excellence de leur enseignement multiple dans les différents domaines en général ainsi que pour la vision et l'énergie exceptionnelle des formatrices qui constituent une équipe pédagogique formidable, conclut-il.

Zohra J. Wolltcheva

Débat sur le rôle de l'enseignement supérieur dans l'innovation et le développement durable en Afrique

Le rôle que peut jouer l'enseignement supérieur dans l'innovation et le développement durable en Afrique a été au centre de la 16^e Conférence Générale Quadriennale qui a ouvert ses travaux lundi à l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) à Salé.

Organisée tous les quatre ans par l'Association des Universités Africaines (AUA), cette conférence est l'événement phare de cette structure et constitue son plus haut organe décisionnel, déterminant les politiques et stratégies de l'enseignement supérieur en Afrique.

Cet événement, marqué par la présence du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation, Azzedine El Midaoui, réunit un large éventail de participants, notamment des dirigeants d'universités, des chercheurs, des décideurs politiques, des responsables gouvernementaux et des partenaires au développement, en plus d'étudiants et de représentants d'organisations de jeunesse et du secteur privé.

Au menu de cette conférence tenue sous le thème "Façonner l'avenir de l'enseignement supé-

rieur pour l'innovation et le développement durable en Afrique", figurent des sessions scientifiques, des panels de discussion, des sessions spéciales organisées par des institutions partenaires, des expositions et une cérémonie de remise de prix.

S'étalant jusqu'au 25 juillet, cet événement débattait de thématiques diverses portant sur la promotion de l'innovation, la croissance durable et l'alignement des institutions éducatives avec l'Agenda 2063 de l'Afrique pour répondre aux besoins socio-économiques évolutifs du continent.

Dans une allocution de circonstance, le président de l'UM6P, Hicham El Habi, a souligné que cet événement constitue un espace clé où les universités africaines peuvent réfléchir collectivement et stratégiquement à leur rôle.

Ce rôle, a-t-il précisé, dépasse l'éducation pour englober la production de connaissances éclairant les politiques, de données façonnant les décisions et d'innovation stimulant l'industrie.

Cette conférence représente une opportunité majeure d'accélérer ce changement en définis-

sant des choix stratégiques clairs, notamment l'organisation de la recherche, la structuration des partenariats et la gestion publique de la connaissance comme un bien commun, a expliqué M. El Habi.

Pour sa part, le président de l'Université Mohammed V de Rabat, Mohamed Rhachi, a souligné que les structures universitaires doivent dépasser la simple transmission des connaissances pour devenir "de véritables laboratoires d'information, de science et de réflexion politique" afin de créer des ponts entre la science et la société face aux défis économiques, sociaux et environnementaux de l'Afrique.

M. Rhachi a également insisté sur l'importance de la transformation numérique au sein de l'université, qui requiert de nouveaux investissements en infrastructures numériques, la formation des enseignants et l'intégration de l'intelligence artificielle, de l'analyse des données et de la cybersécurité dans les programmes.

Par ailleurs, il a mis en avant la nécessité d'un alignement constant entre les formations et les besoins du marché du travail,

impliquant une concertation continue entre les secteurs public et privé.

De son côté, le président de l'AUA, Bakri Osman Saeed, a affirmé que cette conférence constitue à la fois une plateforme stratégique de réflexion, de collaboration et d'action ainsi qu'une opportunité d'évaluer l'état actuel de l'enseignement supérieur en Afrique, de partager des idées transformatrices et de co-créer une stratégie innovante qui redéfinit le rôle de l'AUA dans le façonnement de l'avenir du continent.

Les institutions africaines ont certes réalisé des progrès notables, mais plusieurs défis persistent, relatifs notamment aux programmes d'études, aux infrastructures de recherche et aux réseaux universitaires, outre les défis liés au financement, a-t-il signalé.

Pour M. Saeed, le thème de cette année invite à repenser les systèmes éducatifs africains pour qu'ils soient plus innovants, inclusifs et alignés sur les aspirations de développement de l'Afrique dans un environnement mondial en rapide évolution.

Abondant dans le même

sens, le Secrétaire général de l'AUA, Olusola Oyewole, a considéré que l'avenir de l'Afrique, un continent regorgeant de talents, de culture et d'opportunités, repose sur la force de ses systèmes d'enseignement supérieur.

Avec plus de 60 % de sa population ayant moins de 25 ans, le continent dispose de la jeunesse la plus importante au monde, qui devrait représenter un quart de la population mondiale d'ici 2050, a-t-il indiqué, estimant que la question centrale est désormais de "savoir comment construire des systèmes d'enseignement supérieur africains non seulement réactifs, mais véritablement visionnaires, innovants, inclusifs et transformateurs".

Créée en 1967 et basée à Accra, l'AUA est une organisation non gouvernementale internationale à but non lucratif, fondée par des universités africaines afin de promouvoir la coopération entre elles ainsi qu'avec la communauté académique internationale. Elle regroupe plus de 450 établissements d'enseignement supérieur de toute l'Afrique.



Tourisme : L'Arabie Saoudite en tête du classement mondial en termes de croissance des recettes au T1-2025

L'Arabie Saoudite s'est positionnée en tête du classement mondial en matière de croissance des recettes du tourisme au premier trimestre 2025 par rapport à la même période de 2019, selon l'Organisation mondiale du tourisme des Nations unies (OMT).

Avec une hausse de 102% du nombre de visiteurs internationaux durant les trois premiers mois de cette année, l'Arabie Saoudite a largement dépassé les moyennes mondiale (3%) et régionale (44%), in-

dique le Baromètre du tourisme mondial publié par l'ONU Tourisme.

Le Royaume s'est également classé troisième à l'échelle mondiale pour la croissance du nombre de touristes internationaux, et deuxième au niveau régional au Moyen-Orient sur la même période, poursuit la même source.

Selon les données du ministère saoudien du Tourisme, le pays a enregistré une croissance record de

9,7% des dépenses des visiteurs internationaux au premier trimestre 2025, par rapport à la même période de l'année 2024.

Le montant total des dépenses a atteint environ 49,4 milliards de riyals saoudiens (plus de 13 milliards de dollars), générant un excédent de la balance des paiements estimé à 26,8 milliards de riyals, soit une hausse de 11,7% par rapport à l'année précédente.

Droits de douane américains

Un impact différent d'un pays européen à l'autre

Le président américain Donald Trump a annoncé samedi des droits de douane de 30% identiques pour tous les pays de l'Union européenne (UE) mais ceux-ci, plus ou moins exportateurs, ne seraient pas pénalisés de la même façon si la mesure entre bien en vigueur le 1er août.

L'Irlande, poids lourd européen de l'industrie pharmaceutique dopée par son cadre fiscal avantageux, est en première ligne avec l'Allemagne, qui vend aux Etats-Unis automobiles, produits sidérurgiques et machines-outils "Made in Germany".

La France est moins exposée, mais les champions de l'aéronautique, de l'agroalimentaire, des vins et spiritueux, et du luxe ont toutes les raisons de s'inquiéter de cette nouvelle menace du locataire de la Maison Blanche.

L'UE dans son ensemble dégage un excédent commercial vis-à-vis des Etats-Unis de 235,6 milliards de dollars (201,5 milliards d'euros), selon le Bureau d'analyse économique (BEA), qui dépend du département américain du Commerce et qui a publié ses statistiques annuelles début février. Seule la Chine affiche un montant supérieur.

L'Irlande enregistre l'excédent le plus large des membres de l'UE avec 86,7 milliards de dollars. Cela s'explique notamment par l'implantation dans ce pays des grands groupes américains, notamment pharmaceutiques.

Des laboratoires américains comme Pfizer, Eli Lilly ou Johnson & Johnson par exemple se sont installés en Irlande pour y bénéficier d'un impôt à 15% sur les grandes sociétés, contre 21% aux Etats-Unis.

Ces sociétés peuvent ainsi héberger leurs brevets en Irlande et vendre sur le marché américain, où les prix des médicaments sont traditionnellement plus élevés que dans le reste du monde.

Le pays accueille par ailleurs sur son sol la plupart des sièges européens des géants américains de la "tech", comme Apple, Google ou Meta, également attirés par la fiscalité irlandaise attractive.

Première économie de l'UE, l'Allemagne est particulièrement sous pression en raison de sa dépendance aux exportations: elle affiche un excédent de 84,8 milliards de dollars avec les Etats-Unis.

Le chancelier allemand Friedrich Merz avait spécifi-



quement mentionné le 23 juin l'automobile, la chimie, la pharmacie, la construction mécanique et l'acier, comme secteurs clés qui devraient être prioritaires pour la Commission européenne, chargée des négociations commerciales au nom des 27 pays membres.

La Fédération allemande de l'industrie (BDI) a ainsi réagi promptement samedi aux annonces de Donald Trump, appelant l'UE et les Etats-Unis à "trouver rapide-

ment des solutions et éviter une escalade".

L'Italie et la France, avec respectivement 44 milliards de dollars et 16,4 milliards de dollars d'excédent selon les Américains (mais pour la France un déficit de quelques milliards, selon les statistiques des douanes), seraient a priori moins touchés.

Toutefois, l'impact varie d'un secteur d'activité à l'autre au sein de chacune de ces deux économies.

L'agroalimentaire et les produits viticoles seraient particulièrement affectés dans les deux pays, avec des débouchés commerciaux importants, tout comme l'automobile.

"Imposer des droits de douane de 30% sur les produits agroalimentaires européens - et donc italiens - porterait un coup dur à l'économie réelle, aux entreprises agricoles", a réagi la principale organisation représentant le secteur agricole en Italie, Col-diretti.

Parmi les secteurs français les plus exposés, figurent également l'aéronautique - qui représente un cinquième des exportations de la France vers les Etats-Unis -, le luxe (parfums, maroquinerie, etc.), les vins et le cognac.

Ce taux d'imposition sur les exportations européennes aux Etats-Unis serait une "catastrophe" pour le secteur français des vins et spiritueux, a réagi samedi Jérôme Despey, patron de la branche viticulture du syndicat FNSEA.

L'Autriche et la Suède sont aussi en excédent avec les Etats-Unis, respectivement 13,1 milliards et 9,8 milliards de dollars.

L'action de Bombardier pourrait plus que doubler lors des 5 prochaines années

L'action du groupe aéronautique Bombardier pourrait plus que doubler au cours des cinq prochaines années pour atteindre près de 330 dollars, selon une étude de la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC).

L'entreprise canadienne spécialisée dans les avions d'affaires a annoncé récemment avoir reçu une commande ferme de 50 appareils.

La valeur combinée de la commande de 50

avions Challenger et Global et de l'entente de services s'élève à 1,7 milliard de dollars américains, a indiqué le groupe dans un communiqué, ajoutant que la livraison commencera en 2027.

"Si toutes les options sont exercées, la valeur totale des avions et des services s'élèverait à plus de 4 milliards de dollars américains", a précisé Bombardier. Selon les analystes, cette commande constitue un gage de réduction des risques pour le titre

du groupe et renforce la visibilité pour 2027 et au-delà. La valeur de l'action de l'entreprise, qui a terminé la semaine à 159 dollars, a plus que doublé depuis trois mois.

L'année dernière, Bombardier a livré 146 avions d'une valeur de 7 milliards de dollars américains contre 138 appareils (6,8 milliards) en 2023, selon la General Aviation Manufacturers Association (GAMA).

Tomber de rideau sur le 8^{ème} Festival du film éducatif pour les enfants en colonies de vacances

La 8^e édition du Festival du film éducatif pour les enfants en colonies de vacances, organisée à l'initiative de l'association "Soura" pour le Patrimoine culturel, a pris fin lundi soir à Bouznika.

La cérémonie de clôture a été notamment marquée par l'annonce des résultats de la compétition officielle de cette édition, souligne un communiqué des organisateurs, faisant savoir que le grand prix a été attribué au film "Noun et la plume" réalisé par Mohamed Amharache, tandis que le prix du jury est revenu au film "My Balloon" de Ayoub El Harfoui.

Quant au prix de la meilleure jeune comédienne, il a été décerné à Hiba Hosni pour son rôle dans le film "La vie des autres" réalisé par Mahmoud Ait El Hajj, de même que l'enfant Mouad Loudini a décroché le prix du meilleur jeune acteur pour sa performance dans le film "Bayt Annar" de Nabil Jawhar, et reçu la mention spéciale du jury pour sa performance exceptionnelle dans le film "Bayt Annar".

En reconnaissance de la place particulière accordée par le festival aux films d'animation marocains et arabes, le jury a récompensé le film "L'Éléphant du Cheikh", réalisé par Nouhaila El Hassani.

Présidé par le scénariste et réalisateur marocain Saâd Chraïbi, le jury est composé de la comédienne Rachida Saoudi, de l'artiste plasticien Nouredine Fathi, de l'acteur Mustapha Ahnini et du critique Jilali Boujou.



Cité dans le communiqué, le réalisateur du film "Noon et la plume", Mohamed Amharache, a exprimé sa grande joie d'avoir remporté le prix, notant que ce festival contribue au développement du goût artistique chez les enfants dès leur plus jeune âge.

De son côté, le réalisateur Ayoub El Harfoui a affirmé que ce prix, fruit d'un travail éducatif sérieux, vient affirmer l'importance des activités parallèles pour aider les enfants à surmonter les difficultés et à réaliser leurs rêves.

Pour sa part, le réalisateur Nabil Jawhar, dont le film "House of Fire" a remporté le prix du public, le prix du meilleur acteur, ainsi qu'une mention

spéciale, a fait part de sa joie de recevoir ces prix, remerciant l'association "Soura" pour le Patrimoine culturel, qui veille à l'organisation de cette célébration cinématographique.

À l'issue de la cérémonie, qui s'est déroulée à la colonie de la plage de Bouznika, et qui a été marquée par une prestation artistique du compositeur Mohamed El Achraki, le conseiller pédagogique et directeur artistique du festival, Mohamed Chouika, a souligné que la sélection des films de cette édition s'est faite sur une base éducative et pédagogique qui vise à faire comprendre à l'échantillon cible (de 7 à 14 ans) les genres cinématographiques et à dé-

couvrir les métiers du cinéma.

Pour sa part, la directrice du festival et présidente de l'association, Nadia Akerrouach, a noté que le comité artistique et pédagogique du festival veille à produire des films éducatifs en guise d'aboutissement des différents travaux d'ateliers, rappelant que quatre courts métrages éducatifs ont été produits avec les enfants des différentes colonies de vacances.

La 8^e édition du Festival du film éducatif pour les enfants en colonies de vacances a eu lieu du 17 au 21 juillet dans les centres d'estivage de Mohammedia, Bouznika, Salé et Kénitra.

Clôture du 24^{ème} Festival National d'Ahidous d'Ain Leuh



La 24^{ème} édition du Festival National d'Ahidous d'Ain Leuh a pris fin, dimanche, avec une soirée riche en couleurs et en rythmes musicaux.

Le public du festival a été au rendez-vous, lors de la soirée de clôture avec des prestations distinguées présentées par 14 groupes artistiques représentant les provinces de Khénifra, Sefrou, El Hajeb, Boulemane, Khémisset, Meknès et Ifrane.

Cette soirée a reflété la diversité et la richesse du patrimoine culturel marocain, et du Moyen Atlas en particulier, mettant l'accent sur les Arts d'Ahidous, l'un des éléments fondamentaux du patrimoine musical immatériel du Royaume.

Quelque 42 troupes de cet art ancestral ont pris part à cette édition qui a mis l'accent sur la dimension spectaculaire et festive de l'Ahidous.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le vibrant hommage rendu à plusieurs figures de cet art pour leur parcours remarquable, leur

créativité reconnue, ainsi que leurs efforts pour préserver et transmettre cet art. Il s'agit de Mohammed Amhaouch, Mohammed Ajidid, Mahmoud Ramdani, et Haddou Bassou, rappelle-t-on.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette édition a été organisée par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la Culture), en partenariat avec l'Association Thaymat des Arts de l'Atlas, la province et le conseil provincial d'Ifrane, ainsi que la commune d'Ain Leuh.

Le Festival National d'Ahidous constitue ainsi une étape essentielle pour revitaliser et valoriser ce patrimoine, en créant des espaces de célébration permettant de mettre en lumière ses trésors, tout en étant un levier pour le développement économique, social et culturel dans les zones rurales qui l'accueillent.

Festival Iminig 2025

Un carrefour international dédié à la migration, aux valeurs... et à la scène !

La 3^{ème} édition du Festival Iminig, organisé par l'Association atelier Ayouz pour la culture et l'art, s'impose cette année comme un rendez-vous culturel d'envergure internationale, porté par le slogan fort « Migration et valeurs ». Plus qu'un événement, ce festival transforme Agadir en véritable carrefour artistique, accueillant pour la première fois plus de vingt artistes venus d'horizons divers, du Maroc et du monde entier, pour célébrer ensemble la richesse des échanges humains et la force des valeurs universelles.

Marquant une avancée majeure par rapport aux précédentes, cette nouvelle édition innove par l'installation de deux scènes distinctes. Cette configuration unique, pensée pour favoriser les croisements culturels et le dialogue créatif, permettra au public de naviguer librement entre des univers musicaux, artistiques et performatifs venus de plusieurs continents. L'expérience promet d'être immersive, rythmée par l'alternance de concerts inédits et de moments de partage interculturel.



Dès l'ouverture, le hall du cinéma Sahara vibrera au fil d'une exposition d'archives rares retraçant le séisme d'Agadir de 1960 à travers

l'objectif d'Abdellah Ourik. Ce retour sur la mémoire collective s'accompagne d'une programmation musicale riche avec le groupe Riyach,

le chanteur Hassan Anir et la créatrice Hajar Taniri qui co-créeront des artistes et collectifs venus d'Afrique, d'Europe ou d'ailleurs, ren-

dant tangible la promesse d'un festival où la diversité des origines devient source d'inspiration et de création.

Le Festival Iminig, fidèle à sa vocation citoyenne, multiplie cette année les occasions de dialogue. Tables rondes, rencontres et ateliers ouverts à tous inviteront le public à explorer, au-delà des différences, ce qui unit et enrichit. Plusieurs hommages seront également rendus à des acteurs majeurs de la mémoire artistique et culturelle du territoire, soulignant le lien profond entre histoire locale et ouverture sur le monde.

Par sa programmation internationale inédite et le déploiement de deux scènes thématiques, le Festival Iminig 2025 affirme sa singularité : offrir à Agadir et à ses publics un espace vivant où la migration est vécue comme rencontre, métissage et transmission de valeurs essentielles. Dans un contexte où la diversité et la solidarité sont plus que jamais nécessaires, Iminig invite à réinventer le vivre-ensemble par l'art, la mémoire... et la scène.

Hassan Bentalab

Rabat accueille la 22e édition du Festival international des musiques andalouses

Sous le haut patronage de S.M le Roi Mohammed VI, Rabat accueillera, du 24 au 26 juillet 2025, la 22^e édition du Festival international des musiques andalouses. L'événement est organisé par l'association Ribat Al Fath pour le développement durable, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication.

Cette nouvelle édition, placée sous le signe de la diversité musicale et du dialogue interculturel, mettra à l'honneur des formations prestigieuses, notamment l'Orchestre français Convivencia-Music dirigé par Bernard Revel, ainsi que des troupes marocaines renommées comme la troupe Rawafid et la troupe Tarab gharati de l'Association Ribat Al Fath.

Un hommage particulier sera rendu cette année à une figure emblématique du patrimoine musical andalou : Salaheddine Essamar.

Le festival se tiendra chaque soir à partir de 21h au parc Hassan II à Rabat. L'entrée se fera depuis l'avenue Mohammed VI.

L'Association Ribat Al Fath pour le développement durable organise régulièrement des activités autour de la musique andalouse, dont le programme « Khamis des Andalouses » qui vise à enchanter les amateurs de cet art raffiné tout en contribuant à préserver le patrimoine de la musique andalouse en formant une génération passionnée de ce style de musique et de chant.



Lorsque les institutions tiennent debout, la société tient ensemble

Par les récits, l'institution retrouve sa voix et redevient pilier vivant du lien collectif

Les institutions sont faites pour assurer la cohésion sociale, elles existent d'abord pour organiser la vie collective et éviter le chaos. Elles régulent les comportements, posent des règles, instaurent des limites partagées et permettent à des individus différents de vivre ensemble sans violence permanente.

Qu'elles soient de socialisation (Famille, école, église, mosquée), politiques (Etat, Parlement, gouvernement, partis politiques), économiques (Entreprises, marchés, banques centrales, syndicats), juridiques (Constitution, tribunaux), culturelles et symboliques (Universités, musées, académies, traditions), elles façonnent les comportements, les normes et les identités de l'individu dès l'enfance. Les mythes et les récits jouent un rôle fondamental dans la relation institution-individu. Les institutions ne tiennent pas seulement par des lois ou des règlements, mais surtout par des récits. Le storytelling est la colle symbolique entre l'individu et l'ordre collectif.

• La défaillance des institutions ou lorsque plus rien ne nous est commun, sauf peut-être le désenchantement partagé

Quand les institutions cessent de remplir leurs fonctions fondamentales, elles laissent un vide. Et ce vide engendre des dérèglements profonds, tant sur le plan social que psychologique, économique ou symbolique. Quand l'institution faillit, ce n'est pas simplement une règle qui vacille, c'est un miroir qui se brise — ce miroir où chacun venait chercher un peu de soi dans le regard du collectif. Et dans ce fracas discret, le citoyen ne sait plus très bien à qui parler, ni d'où il parle. Il ne sait plus si sa voix porte quelque chose, ou si elle se perd dans un brouhaha normatif sans âme.

La loi parle encore, plus que jamais. Elle produit des textes, des normes, des circulaires, des chiffres. Mais plus personne n'écoute vraiment. Le juge doute, car il sent que la justice ne guérit plus. Le maître enseigne, mais sa parole ne s'enracine plus dans le sol d'une promesse partagée. Alors chacun s'invente un refuge. Certains se replient sur le clan, sur le sang, sur l'entre-soi.

D'autres cherchent leur vérité dans les algorithmes, dans la logique froide des données, dans l'illusion d'un monde calculable. D'autres encore se réfugient dans la colère — brutale, pure, sans médiation. Et beaucoup se taisent, se retirent, s'endorment dans un silence habité. Et peu à peu, la société devient archipel. Non pas par diversité féconde, mais par dislocation. Des îlots de sens qui ne se parlent plus. Des récits qui ne se croisent plus. Chacun fabrique sa vérité, son histoire, son identité — mais plus personne ne fabrique du nous. Les ponts s'effacent. Les boussoles tournent à vide. Il ne reste alors que des promesses usées, des slogans vidés de leur élan, des récits éclatés comme des vitraux sans lumière. Et dans les regards, une fatigue collective, sourde et tenace — la fatigue de devoir encore croire à quelque chose de commun, quand plus rien ne nous est commun, sauf peut-être ce désenchantement partagé.



• Le storytelling pour véhiculer un souffle qui touche à l'intime, à l'imaginaire, à la vérité des êtres et des structures

Le renforcement des institutions ne vient ni par décret ni par discours figé. Il naît d'un souffle plus ancien et plus profond : celui des récits. Par le storytelling, les institutions se reconnectent à l'intime, à l'imaginaire, à cette vérité souterraine qui traverse les êtres comme les structures. C'est là, dans le tissu narratif, que s'activent les leviers silencieux d'une refondation.

Raconter l'histoire de l'institution elle-même : Toute institution a traversé des heures de doute, des instants de grandeur, des secousses fondatrices. Trop souvent, elle oublie son propre récit. Or, ce récit-là — s'il est réactif — devient bien plus qu'un souvenir : il devient mythe mobilisateur. Il ne s'agit pas de raconter pour se glorifier, mais pour transmettre une mémoire vivante, une sagesse forgée dans l'épreuve. Une histoire bien racontée donne de la profondeur à l'action, de la cohérence aux décisions, du souffle aux réformes. Elle permet à l'institution de redevenir une figure symbolique, enracinée dans le passé mais tournée vers l'avenir.

Retrouver la raison d'être : Avant d'agir, il faut se souvenir. Avant de transformer, il faut redescendre à la source. Une institution qui ne sait plus pourquoi elle est née devient un corps sans âme. Elle s'active, mais elle dérive. Elle répond, mais ne sait plus à quelle question. Retrouver la raison d'être, c'est entendre à nouveau l'appel originel, celui qui justifiait l'engagement, la règle, le serment. Le storytelling n'est pas ici un exercice de forme, mais une descente dans la mémoire vive. Il permet de traduire les valeurs froides en paroles habitables, de refaire parler le sens dans la langue du cœur. Il donne visage à la promesse initiale, chair à l'intention collective.

Donner à voir l'impact humain : Il y a,

dans chaque dossier traité, un silence. Derrière chaque procédure, un batttement. Derrière chaque service, une vie touchée. Trop souvent, l'institution parle en chiffres, en délais, en taux de satisfaction. Mais ce qui justifie son existence, ce ne sont pas les colonnes Excel — ce sont les existences réelles qu'elle protège, soutient, relève. Le récit permet cela : remettre l'humain au centre. Montrer que derrière une aide sociale, il y a un regard retrouvé. Derrière un logement accordé, un enfant qui retrouve le sommeil. Derrière une carte d'identité renouvelée, une dignité restaurée. C'est en racontant cela que l'institution cesse d'être mécanique et redevient humaine.

Ecouter les récits citoyens : Une institution qui parle sans écouter devient sourde à sa propre transformation. Le vrai récit n'est jamais à sens unique. Il se tisse dans la réciprocité. Ecouter les récits citoyens, ce n'est pas cocher une case participative — c'est reconnaître que le réel se raconte aussi depuis les marges, depuis les couloirs, les guichets, les attentes muettes. Le témoignage d'un usager, d'un agent, d'un exclu, d'un engagé... ce sont des miroirs de vérité que l'institution doit oser regarder. Car ce n'est que dans la résonance avec les voix d'en bas que la parole d'en haut retrouve sa légitimité. L'institution ne peut plus être tour d'ivoire ; elle doit devenir écosystème narratif.

Créer des formats narratifs vivants : Le récit ne vit pas dans les rapports annuels. Il se déploie dans des formats sensibles, concrets, humains. Un portrait, un témoignage filmé, un atelier de narration partagée, un carnet de terrain, un recueil de voix... Autant de manières de faire circuler l'invisible. Ces formats permettent de casser la froideur administrative, de réhumaniser la parole institutionnelle. Ils ne vendent pas une image — ils incarnent une présence. Chaque agent devient passeur. Chaque usager, un fragment du récit collectif. Et peu à peu, dans ces récits croisés, l'institution recommence à respirer.

Faire du récit un outil de transformation : Le bon récit n'est pas un souvenir figé. C'est une boussole pour demain. Il trace des directions, pose des repères, ouvre des chemins là où il n'y avait que confusion. Il ne sert pas seulement à faire comprendre, il sert à faire adhérer, à faire désirer, à faire croire. Dans les moments de bascule — réforme, mutation, refondation — c'est le récit qui fait tenir le cap. Un storytelling juste peut fédérer les équipes, apaiser les résistances, ancrer une vision. Il donne aux changements une densité symbolique. Il transforme l'institution en un lieu qui évolue sans se trahir, en s'appuyant sur ce qu'elle a toujours voulu être.

• Si les institutions sont renforcées, la confiance sera restaurée et la voix sera retrouvée

Si les institutions sont renforcées — non pas par la force autoritaire, mais par la confiance restaurée, la voix retrouvée, et une présence réhumanisée — alors leur impact sur la société devient profond, fertile, presque organique. Elles ne sont plus de simples structures, mais des piliers vivants du lien collectif. Lorsque les institutions se tiennent debout, ce n'est pas seulement l'Etat qui fonctionne — c'est la société qui respire. Car une institution juste, transparente, ouverte... ne gouverne pas, elle tisse. Elle ne contrôle pas, elle relie. Elle ne distribue pas de l'autorité, elle rétablit la confiance.

Alors les citoyens cessent de contourner. Ils cessent de crier dans le vide. Ils recommencent à parler, à proposer, à s'impliquer. Non par devoir, mais par sens. Car l'institution ne leur impose plus un cadre : elle leur offre un espace. Et dans cet espace, les récits reprennent vie. Celui de l'élève qui croit à nouveau que l'école est un escalier. Celui du justiciable qui comprend que la loi n'est pas un piège. Celui du fonctionnaire qui n'a plus honte de servir. Celui du citoyen qui ne rit plus jaune quand on lui parle de l'Etat. Les inégalités, sans disparaître, trouvent un amortisseur. Les colères, sans s'éteindre, trouvent un interlocuteur. Le lien social cesse d'être une abstraction. Il devient un chant discret qui traverse les rues, les écoles, les tribunaux, les guichets. Et l'Etat, au lieu d'être une silhouette distante, redevient une voix proche, une main qui tient sans enfermer.

Quand les institutions sont fortes et justes, la société n'a plus besoin de héros isolés. Elle produit des citoyens debout. Des citoyens qui croient, non pas par naïveté, mais parce qu'ils ont vu. Parce qu'ils ont entendu. Parce qu'ils ont participé. Alors oui, lorsque les institutions tiennent debout, la société tient ensemble.



Par **Abderrazak Hamzaoui**
Email : hamzaoui@hama-co.net
www.hama-co.net

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N°:

25/2025/INDH/PSK
Le 05 Aout 2025 à 11H, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°25/2025/INDH du 05/08/2025, pour l'équipement centre des personnes sans abris à la commune M.Bel Ksiri - Province de Sidi Kacem - lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Trois cent cinquante six mille deux cent cinquante six dirhams 00 cts (356 256,00) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : sept mille (7 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics et les articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématé-

rialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

N° 4808/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ

N°28/2025/INDH
Le 04 Aout 2025 à 10h, Il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Jadida dans la salle des réunions au siège de la Province El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert Simplifié sur offres des prix N°28/2025/INDH du 04 Aout 2025 Pour : FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DE DAR AL MALHOUN AZEMMOUR- PROVINCE EL JADIDA
LOT N°1 : ACQUISITION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.
LOT N°2 : FOURNITURE ET INSTALLATION DES MATERIELS AUDIOVISUELS.
Le dossier d'Appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N° 4809/PA

Les estimations des coûts de prestations établie par le maître d'ouvrage sont fixées à la somme comme suit :

Lot N°1 : 233.460,00 dhs (Deux cent trente-trois mille quatre cent soixante dirhams) T.T.C.

Lot N°2 : 379.740,00 dhs (Trois cent soixante-neuf mille sept cent quarante dirhams) T.T.C.

Les cautionnements provisoires est fixé à la somme de :

Lot N°1 : 4.600,00 dhs (Quatre mille six cent dirhams).

Lot N°2 : 7.500,00 dhs (Sept mille cinq cent dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30-32-34 du décret relatif aux marchés publics.

La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée dans le bureau de la Division des affaires administratives /service du budget et marchés Province d'El Jadida au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis en séance tenant au président de la commission d'ouverture des plis ou transmis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.ov.ma.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم شيشاوة
دائرة ميجابط
قيادة أسيف المال
جماعة اداسيل

إعلان عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025

لجانته هيئات الموظفين المنتمين لأسلاك جماعة اداسيل

لولوج درجة تقني من الدرجة الثانية

بشقي رئيس المجلس الجماعي لجماعة اداسيل :

إلى علم كافة الموظفين التابعين لجماعة اداسيل أن امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2025 لولوج درجة تقني من الدرجة الثانية سينظم بمقر جماعة اداسيل، فعلى الراغبين لاجتياز هذا الامتحان والمتوفرين على الشروط النظامية وضع طلباتهم لدى مكتب الضبط بجماعة اداسيل حسب الجدول التالي:

امتحان الكفاءة المهنية	شروط المشاركة	عدد المناصب للمتحن بشأنها	آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ إجراء الامتحان
امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة تقني الدرجة الثانية	6 سنوات من الأقدمية في درجة تقني الدرجة الثالثة	01	2025/08/13	2025/08/19 على الساعة التاسعة صباحا

N° 4805/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction provinciale de Safi

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DES PRIX N°34/S/2025

Le 17/09/2025 à 10 :00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction provinciale du MENPS de Safi relevant de l'AREF Marrakech - Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix N°34/S/2025 Relatif à : « Travaux d'achèvement de Construction du Lycée Qualifiant ABDELKBIR EL KHATIBI à la commune territoriale Safi, Province de Safi ,Région M/S »

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

✓ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 7 200 000,00 « Sept Millions Deux Cent Mille Dirhams TTC »

✓ Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 140 000,00 « Cent Quarante Mille Dirhams »

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de Consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Qualification	Classe
A	A.2	3

- Une visite des lieux sera prévue 11/09/2025 à partir de 10h

- Le départ se fera à partir du siège de la Direction Provinciale de Safi

N° 4806/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
Région Sous Massa
Délégation d'Agadir Ida Outanane
Centre Hospitalier Régional d'Agadir



المملكة المغربية
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
جهة سوس ماسة
مندوبية إكادير إداوتنان
المركز الإقليمي للمحور
إكادير

AVIS DE REPORT RELATIF

A L'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° 23/2025

(Publié au journal LIBÉRATION n°10526 du 02/06/2025)

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 23/2025, concernant LES PRESTATIONS DES ACTIVITES D'ACCUEIL POUR LE CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'AGADIR. Prévue le 31/07/2025 à 10h30, a été reportée à la date de 12/08/2025 à 10h30.

Le reste est sans changement.

N° 4807/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

AAO N° 02/2025/BP

Le 25/08/2025 à 11 heure, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR ROTARY DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

-1ère tranche-

* Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

* L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 923 440,00 DHS (deux millions neuf cent vingt-trois mille quatre cent quarante dirhams)

* le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 58 000,00 DHS (Cinquante-huit mille dirhams).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
-H- :Sondage géotechnique et forage hydrologique	2	H3 - H12

N° 4810/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU

SERVICE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA
LOGISTIQUE DE RHAMNA

Objet : Travaux de réparation des dégâts de crues sur les routes suivantes :

- ✓ RP 2108 entre PK 21+000 et PK22+000
- ✓ RP 2107 au PK 01+300
- Province de Rhamna-

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° RHA/11/2025 OUVERTURE DES PLS LE 13/08/2025

Le 13/08/2025 à 10h30 (Dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de l'Équipement, du Transport et de La logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres national ouvert sur offres de prix pour les :

Travaux de réparation des dégâts de crues sur les routes suivantes :

- ✓ RP 2108 entre PK 21+000 et PK22+000
- ✓ RP 2107 au PK 01+300
- Province de Rhamna-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 700 904,80 DHS (Deux Millions Sept cent Mille Neuf Cent quatre Dirhams Quatre-vingts centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 41 000,00 DHS (Quarante et un Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics sur accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de consultation.

N° 4813/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

AAO N° 03/2025/BP

Le 25/08/2025 à 12 heure, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. (Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES PAR ROTARY DANS LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

-2ème tranche-

* Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessibles à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

* L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 800 800,00 DHS (deux millions huit cent mille huit cent dirhams)

* le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 56 000,00 DHS (Cinquante-six mille dirhams).

*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
-H- : Sondage géotechnique et forage hydrologique	2	H3 - H12

N° 4811/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PROVINCE DE SIDI BENNOUR

CERCLE DE ZEMAMRA

CAIDAT DE LGHARBIA

Commune Territoriale de LGHARBIA

DIVISION DES SERVICES COMMUNAUX

BUREAU TECHNIQUE

Avis d'appel d'offres Ouvert Simplifié

N° : 07/2025/CT

il sera procédé dans la salle de réunion de la commune **Territoriale de lgharbía**, sis au centre de lgharbía, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres **Ouvert simplifié** sur offres des prix, pour :

N° d'appel d'offre Ouvert Simplifié	L'objet de l'offre	L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage en dhs	Montant de caution Provisoire en dhs	Lieu : date et heure de la séance d'ouverture des plis
07/2025/CT	Organisation et Animation de Moussem Ben yaffou Pour l'année 2025, avec des moyens humains et matériels spécialisés, et prestations de restauration et de réception pour le compte de la commune Territoriale de lgharbía	(295 680,00 dhs) Deux Cent Quatre-Vingt Quinze Mille, Six Cent Quatre - Vingt Dirhams , 00 Cts TTC	(5 000,00 dhs) Cinq mille Dirhams	Au siège communal de lgharbía en date du 04/08/2025 à 11.00 heures Du matin

* Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° :2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif au marché publics..

* Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma, et Conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° :1692-23 du 4hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la **dématérialisation des procédures**, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 4812/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT**

N° 16/ INDH / 2025
LE 15/08/2025 à 10H00 IL

sera procédé dans les bureaux du service des marchés au secrétariat général de la province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix, pour : L'ACHAT DES PANNIERS ALIMENTAIRES ET SANITAIRES DEDIES A LA FEMME ENCEINTES RECEMMENT ACCOUCHEES A LA PROVINCE DE MIDELT. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme D'UN MILLION QUARANTE DIRHAMS (1 000 040,00 DIRHAMS). T.T.C. Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de VINGT MILLE (20 000,00) DIRHAMS.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ;

N° 4821/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
NATIONAL SUR OFFRES
DES PRIX**

SEANCE PUBLIQUE N° : 17/INDH/2025

Le 02/09/2025 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres national sur offres des prix pour :

L'ACQUISITION DE DIX VEHICULES AMENAGES EN TRANSPORT SCOLAIRE ET DEUX VEHICULES AMENAGES EN AMBULANCE ET UN VEHICULE DE SERVICE AU PROFIT DE LA PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés pu-

blics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CENT TRENTE MILLE DIRHAMS (130 000,00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à (6 600 000,00DHS). SIX MILLION SIX CENT MILLE DIRHAMS ET 00 CENTIMES, TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°06 du règlement de consultation ; Les catalogues et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de consultation ;

N° 4822/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Culture
Direction Régionale de la Culture
Tanger-Tétouan-Al Hoceima
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL, SUR OFFRES DE PRIX
N°08/2025/DRCCTH DU 02/09/2025 A 11 heures
Séance Publique

Le mardi 02 septembre 2025 à 11h. Il sera procédé, au siège de la Direction régionale de la Culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international, sur offres de prix n° : 08/2025/DRCCTH, ayant pour objet : ACHAT DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL DE BUREAU AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL GUEZENAYA RELEVANT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE RÉGION DE TANGER – TETOUAN – AL HOCEIMA, LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Six million quatre cent soixante dix mille quatre cent dirhams TTC : 6 470 400,00 DH TTC.

• Le cautionnement provisoire est de : Cent vingt

mille Dirhams : 120 000,00 DH

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 37 et 135 du décret relatif des marchés publics n° 2-22-431.

• Les plis des concurrents sont envoyés exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément aux articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 04 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

• Les documents techniques prévus par l'article 14 du règlement de consultation doivent obligatoirement déposer, contre récépissé, au plus tard le 01/09/2025 à 16h30mn, auprès du service des affaires administratives et financières de la direction régionale de culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), ou peuvent également être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4823/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Culture
Direction Régionale de la Culture
Tanger-Tétouan-Al Hoceima
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL, SUR OFFRES DE PRIX
N°09/2025/DRCCTH DU 02/09/2025 A 12 heures
Séance Publique

Le mardi 02 septembre 2025 à 12h. Il sera procédé, au siège de la Direction régionale de la Culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international, sur offres de prix n° : 09/2025/DRCCTH, ayant pour objet : ACHAT DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL DE BUREAU AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL OUED LAOU RELEVANT DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE LA CULTURE RÉGION DE TANGER – TETOUAN – AL HOCEIMA, LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Six million cinquante-cinq mille et huit Dirhams TTC : 6 055 008,00 DH TTC.

• Le cautionnement provisoire est de : Cent vingt mille Dirhams : 120 000,00 DH.

• Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 37 et 135 du décret relatif des marchés publics n° 2-22-431.

• Les plis des concurrents sont envoyés exclusivement par voie électronique dans le portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément aux articles 9 et 12 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1692-23 du 04 Hija 1444 (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

• Les documents techniques prévus par l'article 14 du règlement de consultation doivent obligatoirement déposer, contre récépissé, au plus tard le 01/09/2025 à 16h30mn, auprès du service des affaires administratives et financières de la direction régionale de culture (52 rue d'Angleterre, Tanger), ou peuvent également être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 4824/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication

Département de la Jeunesse
Avis d'appel d'offres ouvert international
N° 05 / 2025

Le 09 Septembre 2025 à 10 H 30 mn, Il sera procédé dans la salle de réunion principale du Département de la Jeunesse, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international, sur offres des prix, N° 05/2025 pour objet : ACHAT DE MATERIEL AUDIO-VISUEL DESTINE AUX MAISONS DES JEUNES RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE :

Lot n°1 : TANGER-TETOUAN-EL HOCEIMA ; L'ORIENTAL ; FES ; MEKNES ; RABAT – SALE – KENITRA ; BENI MELAL – KHENIFRA. Lot n°2 : CASABLANCA – SETTAT ; MARRAKECH – SAFI ; DARAA – TAFILALLET ; SOUSS – MASSA ; GUELMIM – OUED NOUN ; LAAYOUNE – SAKIA AL HAMRA ; DAKHLA – OUED EDDAHAB.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : - Lot 1 : 16 111 680,00 DIRHAMS TTC (SEIZE MILLIONS CENT ONZE

MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TTC).

- Lot 2 : 15 431 160,00 DIRHAMS TTC (QUINZE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE CENT SOIXANTE DIRHAMS TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot 1 : 300 000,00 DHS (TROIS CENT MILLE DIRHAMS).

- Lot 2 : 300 000,00 DHS (TROIS CENT MILLE DIRHAMS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat au plus tard le 08 Septembre 2025 avant 16 H, ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

N° 4825/PA

Ministère de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche scientifique
et de l'Innovation
Université Hassan 1^{er}
Présidence
Settat

وزارة التعليم العالي
و البحث العلمي و الابتكار
جامعة الحسن الأول
الرئاسة
سطات



Appel ouvert à Candidature

Conformément à la loi organique 12.02 relative à la nomination aux fonctions supérieures, en application des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par Dahir n° 1.02.20 du 27 Chaaban 1433 (17 juillet 2012); Et conformément aux dispositions de la loi 01.00 portant organisation de l'Enseignement Supérieur, promulguée par Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 mai 2000), notamment son article 20 :

Le Président de l'Université Hassan 1^{er} porte à la connaissance des Professeurs de l'Enseignement Supérieur (P.E.S) qu'un appel à candidature est ouvert pour le poste de Directeur de L'Ecole Nationale des Sciences Appliquées, Berrechid.

Le dossier de candidature peut être retiré, du 04 Aout 2025 au 08 Aout 2025 inclus, au siège de la Présidence de l'Université, (Secrétariat Général), Complexe Universitaire, Km 3, route Casablanca, de 9h30 à 15h00, ou être téléchargé via le site web de l'Université www.uhl.ac.ma

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés, contre récépissé, en six (06) exemplaires, avec copie sur USB (en formats Word et PDF), du 08 Septembre 2025 au 12 Septembre 2025 inclus, à l'adresse et horaire sus indiqués.

Complexe universitaire, B.P : 539 – Settat – 361, (212) 0523 72 12 75/ 76 – Fax : (212) 0523 72 12 74
(212) 0523 72 12 74, الإلكتروني: (212) 0523 72 12 75/76, هاتف: 539-721275-721274
العربك الجامعي، ب.ب: 539-721275-721274

www.uhl.ac.ma

N° 4815/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA
SAÛTE ET DE LA
PROTECTION SOCIALE
CHU IBN ROCHD-
CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
SUR OFFRES DES PRIX
N° 101/2025/CHUIRC
 Le 02 / 09 / 2025 à 11 h 30 min il sera procédé dans les bureaux de la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8, Rue Lahcen EL ARJOUN- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres ouvert international sur offres des prix N°101/2025/CHUIRC du 02 / 09 / 2025 pour: ACHAT DE MATERIEL MEDICO-TECHNIQUE: « DERMATOMES » POUR L'HOPITAL IBN ROCHD RELEVANT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE IBN ROCHD DE CASABLANCA. - Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd-Casablanca. Lot n°1: DERMATOME ELECTRIQUE TYPE I Lot n°2: DERMATOME ELECTRIQUE DE LARGUEUR DE COUPE DE 5 CM JUSQU'A 15 CM Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma L'estimation des coûts des prestations en dirhams (toutes taxes comprises) établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit: Lot n°1: 650 001,00 (Six Cent Cinquante Mille Un Dirhams toutes taxes comprises) Lot n°2: 806 400,00 (Huit Cent Six Mille Quatre Cents Dirhams toutes taxes comprises) L'estimation du coût de la maintenance annuelle en dirhams (toutes taxes comprises) établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit: Lot n°1: 45 500,04 (Quarante-Cinq Mille Cinq Cents Dirhams Quatre Centimes toutes taxes comprises) Lot n°2: 56 448,00 (Cinquante-Six Mille Quatre Cent Quarante-Huit Dirhams toutes taxes comprises) Les concurrents sont dispensés de fournir un cautionnement provisoire. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma Le dépôt de la documentation technique accompagnée du certificat d'enregistrement des dispositifs médicaux (CEDM) et les annexes N° 4 -5 et 6

dûment remplis (voir l'article 13 du règlement de consultation) exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des Equipements et Fournitures à la Direction du Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Rochd, sis à 8 rue Lahcen El Arjoun - Casablanca au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de consultation.

N° 4826/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
Oued Noun
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
 Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 88/2025/BP Le : 05/08/2025 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition des équipements de matériels de restauration au profit de la Coopérative Zahra Nassi à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille six cent dirhams 00 Cts (2.600,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente Mille dirhams TTC (130.000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission

d'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de consultation.

N° 4827/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELIMIM
Oued Noun
PROVINCE
D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
 Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié N° 89/2025/BP Le 14/07/2025 à 10 h 45 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié, pour le lot unique : Acquisition d'équipements et matériels d'imprimerie au profit de la Coopérative SIDI LAROY à Assa Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux mille sept cent dirhams 00 Cts (2.700,00Dhs) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent trente cinq Mille dirhams TTC (135.000,00 Dhs TTC) Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'article 9 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692- 23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics. Les catalogues doivent être déposés dans le bureau de service des marchés relevant de la F.B.M de conseil provincial d'Assa-Zag, au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission

N° 4828/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA
DES SRAGHNA

COMMUNE D'EL
KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION
DES SERVICES
 Division administrative, Economique et Financière
SERVICE DES
RESSOURCES
FINANCIERES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2025

(SEANCE PUBLIQUE)
 Le 04/09/2025 à 11heures du matin, il sera procédé au siège de la commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à : Objet du Marché
 1) Location du souk des olives : du 01Octobre 2025 jusqu'au 28 février 2026. Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandant dans les conditions prévues du Décret n° 2-22-431 du 08 Mars 2023/relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n2-22-431 précité. Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la commune ou de la régie de recettes. .
 • Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune urbaine d'El kelaa Des Sraghna. .
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit les déposer au portail des offres publiques. A / Le dossier Administratif comprend :
 a) La déclaration sur l'honneur
 b) CIN concernant les personnes physiques.
 c) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
 d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
 e) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce concernant les personnes moales;
 f) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
 g) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu La caution provisoire est fixée comme suit :
 1) Location du souk des olives : 20.000,00 dhs
 2) Prix estimatif : 80.000,00 dhs

B) / Le dossier Technique comprend :
 1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
 2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
 C) / Le dossier financier comprend :
 Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent signé et légalisé pour les personnes physiques, et signé et cacheté par les personnes morales, précisant l'offre financière. NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de service des ressources financières. Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante <http://www.marchespublics.gov.ma>
N° 4829/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION FES-MEKNES
PROVINCE
DE BOULEMANE
CAIDAT OUTAT EL HAJ
COMMUNE EL ORJANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIE SUR OFFRE
DES PRIX N° :
12/CEO/2025
 Le 05 Août 2025 à 11 h 00 min, il sera procédé dans la salle de réunions de la Commune EL ORJANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert simplifié sur offres des prix N° : 12/CEO/2025, relatif aux TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED ESSAFSAF AU DOUAR TIRNEST, COMMUNE EL ORJANE, PROVINCE DE BOULEMANE. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent vingt-sept mille huit cent soixante dirhams et zéro centime (127 860,00dhs). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille cinq cents dirhams et zéro centime (2 500,00 dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent

déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4830/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé et de
la Protection sociale
Direction Régionale de la
Santé et de la protection
sociale
Tanger-Tétouan-
Al Hoceima
Délégation Provinciale
de la Santé et de la
protection sociale
Tétouan
 Avis d'appel d'offres ouvert national simplifié sur offre de prix N°14/2025 du 07/08/2025
SEANCE PUBLIQUE
 Le 07 Aout 2025 à 11h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé et de la protection sociale à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalak Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre ouvert national simplifié sur offre de prix pour : Achat du matériel technique de rééducation (matériel de kinésithérapie) destiné au centre de prise en charge de la trisomie 21 de Tétouan. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma. "Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10 000,00 Dhs) "L'estimation du cout des fournitures établies par l'administration est détaillée comme suite : Sept cent cinquante-deux mille huit cents huit dirhams (752 808,00 Dhs TTC) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du (8 mars 2023) relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs plis électroniquement au portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma. La documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au service des marchés de la Délégation M.S.P.S. à la province de Tétouan au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis avant 15h00 ou remise séance tenante au président de la commission d'appel d'offres. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4831/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX
COMMUNAUX
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
SIMPLIFIÉE
N°15BIS/2025/CB/DTC
Marché réserve aux très
petites, petites et
moyennes entreprises, y
compris les jeunes entre-
prises innovantes, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs.

Le 04/08/2025 à 11 H00
, il sera procédé, dans la
salle des réunions de la
commune Bouskoura, sis
au siège de la commune de
Bouskoura domicile à la
RP 3009 cartier adminis-
tratif de la commune de
Bouskoura province de
Nouaceur à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert nationale
simplifiée sur offres de prix
n°15BIS/2025/CB/DTC
pour Achat des insecti-
cides au profit de la com-
mune de bouskoura

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 395880.00
DH (trois cent quatre-
vingt-quinze mille huit
cent quatre-vingt di-
rham) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 7900.00 DHS (sept mille
neuf cent dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique et au-
torisation de mise sur le
marché du produit insecti-
cide exigés par le dossier
d'appel d'offres. Doivent
être déposés dans la di-
vision des travaux commu-
naux au plus tard le jour
Ouvrable précédant la
date d'ouverture des plis
ou remis en séance tenante
au président de la commis-
sion d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4832/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE

BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX
COMMUNAUX
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
SIMPLIFIÉE
N°16BIS/2025/CB/DTC
Marché réserve aux très
petites, petites et
moyennes entreprises, y
compris les jeunes entre-
prises innovantes, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs.

Le 04/08/2025 à 12 H 00
, il sera procédé, dans la
salle des réunions de la
commune Bouskoura, sis
au siège de la commune de
Bouskoura domicile à la
RP 3009 cartier adminis-
tratif de la commune de
Bouskoura province de
Nouaceur à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert simplifiée
sur offres de prix
n°16BIS/2025/CB/DTC
pour Achat de produits
d'hygiène pour BMH au
profit de la commune de
bouskoura

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 198000.00
DH (cent quatre-vingt-dix
mille dirhams) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 3900.00 DHS (trois mille
neuf cent dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique et au-
torisation de mise sur le
marché du produit d'hy-
giène et le Certificat d'ana-
lyse du fabricant exigés
par le dossier d'appel d'of-
fres. Doivent être déposés
dans la division des tra-
vaux communaux au plus
tard le jour Ouvrable pré-
cédant la date d'ouverture
des plis ou remis séance
tenante au président de la
commission d'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4833/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX

COMMUNAUX
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
SIMPLIFIÉE

N°17BIS/2025/CB/DTC
Marché réserve aux très
petites, petites et
moyennes entreprises, y
compris les jeunes entre-
prises innovantes, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs

Le 05/08/2025 à 10 H 00
, il sera procédé, dans la
salle des réunions de la
commune Bouskoura, sis
au siège de la commune de
Bouskoura domicile à la
RP 3009 cartier adminis-
tratif de la commune de
Bouskoura province de
Nouaceur à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert nationale
simplifiée sur offres de prix
n°17BIS/2025/CB/DTC
pour Achat de produits
pour dératization au pro-
fit de la commune de bous-
koura

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 98400.00
DH (quatre-vingt-dix-huit
mille quatre cent di-
rham) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 1900.00 DHS (mille neuf
cent dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique et au-
torisation de mise sur le
marché du produit raticide
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offres. Doivent être
déposés dans la division
des travaux communaux
au plus tard le jour Ouvra-
ble précédant la date d'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4834/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX
COMMUNAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
SIMPLIFIÉE
N°18BIS/2025/CB/DTC
Marché réserve aux très
petites, petites et
moyennes entreprises, y
compris les jeunes entre-
prises innovantes, aux
coopératives et aux
auto-entrepreneurs

prises innovantes, aux
coopératives, aux unions
de coopératives et aux
auto-entrepreneurs

Le 05/08/2025 à 11 H 00
Heures, il sera procédé,
dans la salle des réunions
de la commune Bous-
koura, sis au siège de la
commune de Bouskoura
domicile à la RP 3009
cartier administratif de la
commune de Bouskoura
province de Nouaceur à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres ouvert
nationale simplifiée sur of-
fres de prix

n°18BIS/2025/CB/DTC
pour L'achat des produits
désinfectants au profit de
la commune de bouskoura
Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :
98760.00DH (quatre-vingt
-dix-huit mille sept cent
soixante dirhams) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 300.00 DHS (trois cent
dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique et au-
torisation de mise sur le
marché du produit désin-
fectants et le certificat
d'analyse du fabricant
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offres. Doivent être
déposés dans la division
des travaux communaux
au plus tard le jour Ouvra-
ble précédant la date d'ou-
verture des plis ou remis
séance tenante au prési-
dent de la commission
d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION
DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX
COMMUNAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT NATIONALE
SIMPLIFIÉE

N°19BIS/2025/CB/DTC
Marché réserve aux très
petites, petites et
moyennes entreprises, y
compris les jeunes entre-
prises innovantes, aux
coopératives et aux
auto-entrepreneurs

Le 05/08/2025 à 12 h 00
, il sera procédé, dans la
salle des réunions de la
commune Bouskoura, sis
au siège de la commune de
Bouskoura domicile à la
RP 3009 cartier adminis-
tratif de la commune de
Bouskoura province de
Nouaceur à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert nationale
simplifiée sur offres de prix
n°19BIS/2025/CB/DTC
pour achat de chaux au
profit de la commune de
bouskoura

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :
19740.00DH (dix-neuf
mille sept cent quarante
dirhams) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 300.00 DHS (trois cent
dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique et les
attestations de garantie du
fournisseur exigés par le
dossier d'appel d'offres.
Doivent être déposés dans
la division des travaux
communaux au plus tard
le jour Ouvrable précédant
la date d'ouverture des
plis ou remis séance tenante
au président de la commis-
sion d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4837/PA

DES SERVICES
DIVISION
DES TRAVAUX
COMMUNAUX

AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT SIMPLIFIÉE
N°20/2025/CB/DTC

Le 05/08/2025 à 13 h00
, il sera procédé, dans la
salle des réunions de la
commune Bouskoura, sis
au siège de la commune de
Bouskoura domicile à la
RP 3009 cartier adminis-
tratif de la commune de
Bouskoura province de
Nouaceur à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert nationale
simplifiée sur offres de prix
n°20/2025/CB/DTC pour
l'achat de matériel pour le
BMH relevant de la com-
mune de bouskoura

Le dossier d'appel d'offres
doit être téléchargé à partir
du portail des marchés pu-
blics accessible à l'adresse
: www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de :
19740.00DH (dix-neuf
mille sept cent quarante
dirhams) TTC.

Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 300.00 DHS (trois cent
dirhams).

Le contenu, la présenta-
tion, ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes
aux dispositions des arti-
cles 30-32 et 34 du décret
n° 02-22-431 du 8 mars
2023 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents doivent
déposer leurs dossiers par
voie électronique dans le
portail marocain des mar-
chés publics accessible à
l'adresse : www.marchés-publics.gov.ma

les fiches technique exigés
par le dossier d'appel d'of-
fres. Doivent être déposés
dans la division des tra-
vaux communaux au plus
tard le jour Ouvrable pré-
cédant la date d'ouverture
des plis ou remis séance
tenante au président de la
commission d'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultations.

N° 4836/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE NOUACEUR
COMMUNE
BOUSKOURA
DIRECTION

"DOHABAT" SARL
شركة ذات مسؤولية محدودة
رأس ماله: 1.000.000,00 درهم
العنوان التجاري: التواصر كذا، التوحيد المجموعة (العارة 4 الرقم 16)، الرقة 2 دار بو عزة

الدار البيضاء
البريد التجاري: 661063
التليفون: 50149335
التليفون الفاكس: 002723364000022

تحويل العلف الإجمالي للشركة

بمقتضى الجمع العام الاستثنائي المؤرخ في 10 أفريل 2024، تم تحويل العلف الإجمالي المالي لشركة:
• من إلفة المسيرة 100 شقة لمهاضيل 2 المعمدة
إلى: التواصر كذا، التوحيد المجموعة (العارة 4 الرقم 16)، الرقة 2 دار بو عزة العلف البيضاء

• تعيين القانون الأساسي لشركة.
• التصديق على التقرير من طرف الجمع العام الاستثنائي.

إن الإجراء القانوني بالمملكة التجارية لدار البيضاء بتاريخ 10 أفريل 2025 تحت رقم: 956980

مكلف أحمد الشار

N° 4838/PA

«EL HOSSAIN PNEUMATIQUE SERVICES»
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1
APPT 3 - MOHAMMEDIA

Dissolution anticipée
Suivant le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30/06/2025 de la société « EL HOSSAIN PNEUMATIQUE SERVICES » SARL AU, il a été décidé ce qui suit:
- Dissolution anticipée de la société;
- Nomination de M. El Hossain GALLOUJ comme liquidateur de la société;
- Fixation du siège de liquidation à: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 15/07/2025 sous N°: 1459, RC N°: 23319.

N° 4839/PA

«OPTIMA ENGINEERING & CONSULTING»
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 - MOHAMMEDIA
CLOTURE
DE LIQUIDATION

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/06/2025 de la société « OPTIMA ENGINEERING & CONSULTING » SARL, il a été décidé ce qui suit:
- Approbation du rapport du liquidateur;
- Quitus au liquidateur;
- Clôture de liquidation de la société.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 21/07/2025 sous N°: 1501, RC N°: 34613.

N° 4840/PA

«LUZIAN»
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE A ASSOCIÉ UNIQUE
CAPITAL SOCIAL: 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL: BD SEBTA HAY MERIEM N°36 ETAGE 1 APPT 3 MOHAMMEDIA
CLOTURE
DE LIQUIDATION

Suivant le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 11/06/2025 de la société « LUZIAN » SARL AU, il a été décidé ce qui suit:
- Approbation du rapport du liquidateur;
- Quitus au liquidateur;
- Clôture de liquidation de la société.

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de 1ère instance de Mohammedia le 17/07/2025 sous N°: 1487, RC N°: 36295.

N° 4841/PA

INTERNATIONAL LINES EXPRESS
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont:

Dénomination sociale: INTERNATIONAL LINES EXPRESS
Objet: 1- TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR COMPTE D'AUTRUI
2- TRANSPORT DU PERSONNEL POUR COMPTE D'AUTRUI
3- TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES

Et plus généralement toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement, en tout ou en partie à des opérations visées ci-dessus de manière à faciliter, favoriser ou développer l'activité de la société

Durée: 99 ans
Siège social: MEZZANINE IMM MASSIRA 1 AV MY YOUSSEF VN SAFI
Capital: 100.000,00 DHS.
Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 DHS chacune apportées par:
Mme COUNDI RABIA: 100 000,00
Gérance: Mme COUNDI RABIA
Exercice social: Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année

La société est immatriculée au Registre de Commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 21/07/2025 sous N° 16191.

N° 4842/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668729275

«BIRJIERA» SARL AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE D'ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS

SIEGE SOCIAL: RESIDENCE MAJORELLE IMM G3 N3 AL QODS SIDI BERNOUSSI - Casablanca.
RC: 613711 IF: 60233528

Au siège social: RESIDENCE MAJORELLE IMM G3 N3 AL QODS SIDI BERNOUSSI - CASABLANCA, l'associé unique de la société à responsabilité limitée d'associé unique «BIRJIERA» SARL AU A décidé ce qui suit:

Première résolution: Cession de parts sociales;
L'associé unique prend acte de cession de 1000 parts sociales de la société au profit de Mr. M HAMMED BEL KHADIR, Titulaire de la CIN N°M417962.

Deuxième résolution: Démission de gérant de la société et nomination d'un nouveau gérant.

La démission de Mr. ER-RAJI EL ARBI, de sa fonction gérant de la société «BIRJIERA» SARL AU et nomination de Mr. M HAMMED BEL KHADIR nouveau gérant de la société.
Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffe du tribunal de commerce de CASABLANCA sous le n°980145 RC n° 613711.

N° 4843/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668729275

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 07/07/2025, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: " M T S WORKS" SARL AU
Siège Social: GROUPE ATTAKKADDOUM GH2-17, 2ème ETG SIDI BERNOUSSI - Casablanca.

Associés Uniques:
- Mr. SIDI MOHAMED TAHIRI, apporteur en numéraire 100 000,00 DHS soit 1000 parts sociales

Objet:
- TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTION;
- MARCHAND DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION;
- TRAVAUX DE PLATRE.

Durée: 99 ans.
Capital social: 100.000,00 DHS.

Gérance: la société est gérée par Mr. SIDI MOHAMED TAHIRI.
Dépôt légal: la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 981523 RC N°686681.

N° 4844/PA

ESPACE FINANCE SARL
CABINET D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE
204, BD Emile Zola Rce Al Karam Bureau N°2 Belvédère - Casablanca
Tél. 0522 40 06 92/91
Fax: 0522 40 05 43
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/07/2025, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Dénomination: MORI TRUCK SARL

- Objet: TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES,
- Siège Social: 39 BIS, RUE 16 AIN CHIFA 2, EL FIDA - Casablanca.

- Capital Social: fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00 DHS) divisé en 1000 parts sociales de 100 DHS chacune et sont totalement attribuées à:

• Mr Abdessamad BAQLOUL: 500 parts sociales
• Mr Anass BAQLOUL: 500 parts sociales

- Durée: 99 ans.
- Gérance: La société gérée et administrée par Mr Abdessamad BAQLOUL et Mr Anass BAQLOUL pour une durée indéterminée.

- Année Sociale: Commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 21/07/2025 sous N°981476. RC sous N°686699.

N° 4845/PA

DAWAJEN TAFILALET
Siège social: RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE 11 JANVIER ET MOSTAFA MAANI Casablanca.

I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 11/07/2025 à Casablanca, il a été établi les statuts de la société à responsabilité limitée d'associé unique dont les caractéristiques sont les suivantes: * Objet: la société a pour objet directement: - Effectuant l'abattage des animaux dans les abattoirs, - Achat, abattage, préparation, découpe de viandes blanches (poulet, dinde,...). - Entrepreneur de la gestion d'exploita-

tion agricoles * Dénomination: DAWAJEN TAFILALET * Siège: RESIDENCE PRIMA OFFICE N 105 APPT 16 ETG 3 ANGLE 11 JANVIER ET MOSTAFA MAANI Casablanca.-Durée: 99 ans.- Capital: 100.000,00 DHS souscrits en numéraire et divisés en 1.000 parts de 100,00 DHS toutes libérées, réparties comme suit: Monsieur ALAOUI MDAGHRI Rachid: 1000 PARTS, -Gérance: La société est Gérée Et Administrée par: Monsieur ALAOUI MDAGHRI Rachid pour une durée illimitée. -Année sociale: 1er janvier au 31 décembre. II- Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca sous le N°980596 en date du 16/07/2025, RC N° 685917.

N° 4846/PA

Les pins de Bouzekoura Sarl
Société à Responsabilité Limitée au capital social de 600 000,00 de Dirhams
Siège social: 2bis Rue Abou Abdellah Nafii Maarif Casablanca

Immatriculée au Registre de Commerce sous le n° 401981 I- Suite au procès-verbal du 15/04/2025 les associés de la société Les Pins De Bouzekoura Sarl ont décidé de mettre une enseigne commerciale à savoir:

- Enseigne Commerciale: « AMAN BOUSKOURA »
- De modifier l'article n°3 et mettre à jour les statuts

Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 03/07/25 sous le numéro 978785.

N° 4847/PA

DI OCEAN SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée, au capital de 100.000,00 DH

Siège social: 2 BIS RUE ABOU ABDELLAH NAFII MAARIF CASA
RC n° 619227 IF n°60285433
ICE n° 003462989000022

Suite au procès-verbal du 07/04/2025 les associés de la société « DI OCEAN SOLUTIONS » Sarl ont décidé de:

• Changer l'objet social de la société qui sera désormais comme suit:
- L'exploitation, la gestion et le développement de tout établissement hôtelier, résidence touristique, restaurant, café, bar et toute activité liée à l'hospitalité et à la restauration.

• De modifier l'article n°2 et mettre à jour les statuts
Le dépôt légal a été déposé au tribunal de commerce de Casablanca le 01/07/25 sous le numéro 978377.

N° 4848/PA

TONPACK sarl
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/06/2025 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont:
DÉNOMINATION: TONPACK SARL
OBJET SOCIAL: Marchand effectuant Import Export.
SIEGE SOCIAL: Centre sidi bouaffi ait youssef ouali AL HOCEIMA.

DURÉE: 99 ans.
CAPITAL SOCIAL: cinquante mille dirhams (50.000,00 dh), répartis en 500 parts sociales de 100 dh chacune, attribué au associés

comme suite:
- BOUTKABOUT M'HAMED 250 parts.
- IMHAOULEN ABDELGHANI 250 parts.
L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
GERANCE: La société est gérée conjointement par les deux associés: M. BOUTKABOUT M'hamed et M. IMHAOULEN Abdelghani.
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'al hoceima, numéro RC: 4857.

N° 4849/PA

Sté OUIJDASS sarl/au
Aux termes d'un acte S.S.P en date du 20/05/2025 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique (S.A.R.L./au) dont les caractéristiques sont les suivantes:

DÉNOMINATION: OUIJDASS S.A.R.L. - AU.
OBJET SOCIAL: Entrepreneur de travaux divers ou construction.

SIEGE SOCIAL: Centre Rouadi AL HOCEIMA.
DURÉE: 99 ans.

CAPITAL SOCIAL: Cent mille dirhams (100.000,00 dh) Répartis en 1000 parts sociales de 100 dh chacune. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

GERANCE: La société est gérée par l'associé unique M. AARRASS Tarek.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima.

RC N° 4847.

N° 4850/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khénifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N° 11/BC/2025

Le 15/08/2025 à 10H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix relatif aux: TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POSTES DE COMMANDEMENT: CERCLE KASBA TADLA, PACHALIK KASBA TADLA, 1ERE ANNEXE A D M I N I S T R A T I V E KASBA TADLA, 2EME ANNEXE ADMINISTRATIVE KASBA TADLA, CAIDAT OULED SAID L'OUED, CAIDAT AIT ROBA, CAIDAT OULED MBAREK, CAIDAT FOUM AL ANCEUR, CERCLE EL KSIBA, PACHALIK EL KSIBA, PACHALIK ZAOUIAT CHEIKH, CAIDAT AIT OUM EL BAKHT, CAIDAT TAGZIRT, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

N° 4852/PA

soire est fixé à la somme de: 60.000,00 DHS (Soixante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 3.710.890,21 DHS «Trois Millions Sept Cent Soixante-dix mille Huit Cent Quatre Vingt Dix Dirhams, Vingt Et Un Centimes».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 4851/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
SECRETARIAT GENERAL
PROVINCE D'OUARZAZATE
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°23/INDH/2025

Le 18 Août 2025 à (10h) Dix heures, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province d'Ouarzazate, sis à Avenue Mohamed VI, Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert national pour TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE ONZE UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TELOUETE A LA PROVINCE D'OUARZAZATE.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics http://www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 872 547,20 DHS (Un million huit cent soixante-douze mille cinq cents quarante-sept dirhams et vingt centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trente-sept Mille Dirhams (37 000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics et du chapitre 4 de l'Arrêté du ministre délégué de l'économie et des finances n° 1692-23 du 4 hijja 1444 (23 juin 2023).

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

Portrait

"Fito"

L' "impitoyable" narcotrafiquant équatorien poursuivi aux Etats-Unis



Impitoyable et influent, le narcotrafiquant José Adolfo Macias, alias "Fito", doit répondre devant la justice américaine en tant que chef de l'un des groupes criminels les plus puissants

”

Le parquet américain accuse "Fito" d'avoir été pendant des années "le principal leader (d'une) organisation criminelle transnationale notoirement violente", un "trafiquant de drogue et d'armes à feu impitoyable"

d'Équateur et figure de l'expansion du trafic de drogue depuis l'Amérique du Sud.

Né à Manta, dans la province de Manabí (ouest), le narcotrafiquant de 45 ans, corpulent et les cheveux en bataille, a progressé dans les rangs du crime organisé pour devenir le chef mafieux le plus connu du pays sud-américain, capable de déstabiliser tout un pays grâce à son organisation criminelle.

Il avait fait la Une des journaux lors de son évasion en janvier 2024 d'une prison de Guayaquil (sud-ouest), où il purgeait une peine de 34 ans pour crime organisé, trafic de drogue et meurtre.

Rattrapé en juin dernier dans sa ville natale et extradé aux Etats-Unis, le chef du gang "Los Choneros" a plaidé lundi "non coupable" de trafic de drogue et d'armes devant un tribunal de Brooklyn.

Le parquet américain accuse "Fito" d'avoir été pendant des années "le principal leader (d'une) organisation criminelle transnationale notoirement violente", un "trafiquant de drogue et d'armes

à feu impitoyable".

Il encourt des peines allant de 20 ans de prison à la perpétuité aux Etats-Unis, où il restera en détention en raison de sa "dangerosité" et du "risque élevé de fuite".

Ancien mécanicien et chauffeur de taxi, "Fito" avait pris la tête en 2020 du gang des Choneros, actif aussi bien dans le trafic de drogue que dans l'assassinat et l'extorsion.

Il a obtenu son diplôme d'avocat depuis la prison, où il régnait en maître, et a continué à gérer son réseau criminel depuis sa cellule en Équateur, décorée d'images mêlant armes, dollars et lions, l'animal emblématique des Choneros.

Des vidéos de ses fêtes extravagantes derrière les barreaux avec des musiciens et des feux d'artifice ont circulé sur les réseaux sociaux. Dans le clip d'un narco-corrido, une chanson populaire en l'honneur des narcotrafiquants, interprété par sa fille et un mariachi depuis une cour de prison, il est apparu souriant et caressant un coq de combat, un autre de ses

passe-temps.

Le criminel a réussi à s'échapper en 2013 de La Roca, une petite prison de haute sécurité de Guayaquil (sud-ouest), et une décennie plus tard, d'un autre pénitencier du même port.

Cette dernière évasion a déclenché une vague de violences sans précédent dans le pays, faisant des dizaines de morts et générant des mutineries dans plusieurs prisons, des combats de rue déclenchés par les gangs et une prise d'otages en direct sur un plateau de télévision.

Le président Daniel Noboa a réagi en déclarant le pays en état de "conflit armé interne" et en déployant l'armée pour tenter de neutraliser la vingtaine de groupes criminels qui ont fait de ce pays autrefois tranquille l'un des plus violents d'Amérique latine.

Ennemi public numéro un en Équateur, "Fito" est un "trafiquant de drogue extrêmement influent dans le monde criminel de son pays et au niveau latino-américain", souligne Arturo Torres, directeur du portail d'investi-

tigation Código Vidrio.

Le gang des Choneros est l'un des groupes criminels qui ont prospéré ces dernières années dans ce pays de transit pour la cocaïne produite en Colombie et au Pérou voisins en direction des Etats-Unis et de l'Europe.

L'organisation a des liens avec le cartel de Sinaloa au Mexique, le Clan del Golfo en Colombie, plus grand exportateur de cocaïne au monde, et les mafias des Balkans, selon l'Observatoire équatorien du crime organisé.

"Sous la direction de Fito, les Choneros ont tiré parti de leurs connexions et de leur influence dans la province côtière stratégique de Manabí (...) pour devenir un maillon clé dans la chaîne d'approvisionnement transnationale de cocaïne", relève dans une note du centre d'analyse InSight Crime.

Mais "avec ou sans Fito, l'Équateur continuera d'être une nation de transit majeure pour la cocaïne", sur fond de "corruption systémique" dans le pays, estime l'ONG.

Sport



Tournoi de tennis W35 de Casablanca

Victoire de la Russe Anastasia Zolotareva

La joueuse russe Anastasia Zolotareva a remporté, dimanche, le tournoi W35 de Casablanca de tennis, en s'imposant en finale face à la Marocaine Yasmine Kabbaj.

La Russe, classée 595e au classement de la WTA, a remporté le match en 1h40 en deux sets: 7-6, 6-4.

La joueuse marocaine était pourtant proche de remporter le premier set, mais elle a manqué plusieurs balles décisives, permettant à son adversaire d'égaliser à 6-6, avant de s'incliner lors du tie-break (7-6). Dans le deuxième set, Zolotareva est revenue sur le court avec plus de confiance, imposant une forte pression à Kabbaj grâce à un jeu varié et une bonne maîtrise du rythme des échanges. Les fautes directes répétées de la Marocaine ont permis à Zolotareva de s'adjuger le second set 6-4 et de sceller ainsi la victoire.

Yasmine Kabbaj, actuellement 615e

au classement WTA, avait atteint la finale après avoir battu la Néerlandaise Loes Ebeling Koning. De son côté, Anastasia Zolotareva s'était qualifiée en dominant la Japonaise Yuki Naito.

Dans une déclaration à la presse à cette occasion, Anastasia Zolotareva a exprimé sa joie d'avoir remporté ce titre, saluant le niveau technique du tournoi, son excellente organisation, ainsi que l'accueil chaleureux et l'hospitalité du Maroc.

Pour sa part, Yasmine Kabbaj s'est dite fière d'avoir atteint la finale, affirmant qu'elle redoublera d'efforts pour revenir l'an prochain avec l'objectif de décrocher le titre.

En double, le duo composé de la Japonaise Yuki Naito et de la Russe Ekaterina Reyngold a remporté le trophée, samedi, en battant en finale le tandem formé par la Néerlandaise Jasmin Gimbrère et la Polonaise Zuzanna Pawlikowska, par deux sets à un.

Le président délégué de la section tennis du Racing Universitaire de Casablanca, Abdellah Guergai, s'est dit satisfait du niveau général de cette édition, organisée sous l'égide de la Fédération Royale marocaine de tennis, soulignant que le tournoi s'est déroulé dans un esprit de compétitivité et dans de bonnes conditions.

Dans une déclaration à la MAP, il a relevé la forte et qualitative participation des joueuses, parmi lesquelles figuraient les 226e et 234e mondiales. Il a également précisé que six joueuses marocaines ont pris part à cette édition, dont Kabbaj qui a atteint la finale.

A noter que le tournoi W35 de Casablanca de tennis féminin, doté d'un prize money total de 30.000 dollars, s'est tenu du 13 au 20 juillet, avec la participation de 32 joueuses dans le tableau principal, représentant 26 pays.

La liste de Sektioui attendue aujourd'hui

L'entraîneur de l'équipe nationale des joueurs locaux, Tarik Sektioui, rendra publique ce mercredi la liste des joueurs retenus pour disputer la phase finale de la 8ème édition du Championnat d'Afrique des nations des joueurs locaux (CHAN).

Cette annonce sera faite lors d'une conférence de presse (16h00) prévue au Complexe Mohammed VI de football à Maâmora (banlieue de Salé), indique la Fédération Royale marocaine de la discipline.

Le CHAN se déroulera du 2 au 30 août au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

La sélection marocaine évoluera dans le groupe A, aux côtés du Kenya, pays hôte, de la RD Congo et de l'Angola.



Coupe du Trône de nage avec palmes en eau libre à El Jadida

Le club Amal Inzegane remporte le titre



Le club Amal Inzegane de natation (ASAMIN) a remporté la Coupe du Trône de nage avec palmes en eau libre, au titre de la saison sportive 2024-2025, dont les compétitions se sont déroulées samedi sur la plage d'El Jadida.

Lors de cette manifestation organisée par la Fédération Royale marocaine de plongée et d'activités subaquatiques (FRMPAS), le club Amal Inzegane est arrivé en tête du classement avec un score général de 1281 points (672 points pour les nageuses et 609 pour les nageurs).

L'Association de plongée d'El Jadida s'est classée deuxième avec 748 points (501 points pour les nageuses et 247 pour les nageurs), tandis que l'association sportive nationale de plongée de Casablanca a terminé troisième avec 294 points, uniquement pour les nageurs.

Dans la catégorie féminine – indi-

viduel, Fatima Silva Pinto (ASAMIN) a remporté la première place en parcourant la distance en 16 minutes et 18 secondes, suivie de Hajar Moubal (même club) avec un temps de 16 min 45s. La troisième place est revenue à Yahya Mayar, représentant la FRMPAS, qui a terminé en 17 min 11s.

Pour la catégorie masculine – individuel, la première place est revenue à Ayoub Chadly (ASAMIN), qui a bouclé la course en 13 min 43 s, devant Amr Benatmane (Association sportive nationale de plongée de Casablanca) avec un temps de 14 min 20 s, suivi de Hamza Chafik (ASAMIN) avec 14 min 22 s.

A cette occasion, le secrétaire général de la FRMPAS, Moulay Omar Bahari, a salué les performances réalisées, malgré des conditions difficiles dues au vent et à la houle.

Dans une déclaration à la MAP, il a précisé que cette manifestation spor-

tive a réuni 120 nageurs, représentant des clubs issus de Casablanca, Kénitra, Safi, Agadir, Inzegane et El Jadida.

Le nageur Ayoub Chadly a exprimé sa joie de remporter la première place, affirmant que la compétition s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Pour sa part, Fatima Silva Pinto a souligné que la course a été marquée par une rude concurrence entre les nageuses, précisant que son sacre a été araché dans un contexte difficile.

A l'issue de la compétition, des trophées et prix ont été remis aux vainqueurs lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté notamment le gouverneur de la province d'El Jadida, Mhamed Atfaoui, le président du conseil provincial, le président du conseil communal, le président du conseil des oulémas ainsi que plusieurs personnalités civiles et militaires.

Venus Williams, le retour surprise d'une icône

On dirait un aimant. Venus Williams attire tous les regards et objectifs sous le soleil de plomb de Washington, occupée à frapper un service gagnant avec une puissance renouvelée pour son retour inattendu à la compétition, à 45 ans.

L'Américaine n'a plus rien à se prouver : son palmarès brille de sept Grand Chelems et quatre or olympiques. Elle est devenue au fil des années une légende, un exemple de longévité.

Ce retour à la compétition est un pari inopiné pour l'aînée des deux sœurs Williams. Son dernier match officiel date de seize mois et elle a traversé de longues années de souffrance à cause de fibromes utérins, des tumeurs bénignes aux douleurs parfois intenses.

"Mon parcours de santé a été très éprouvant", a reconnu avant le tournoi celle qui a dévoilé il y a peu son chemin de croix, avant son opération il y a tout juste un an.

À l'époque, "il n'était pas question pour moi de jouer au tennis ou de jouer l'US Open, je n'avais même pas ces choses en tête. J'essayais simplement d'être en bonne santé."

Loin du circuit, son nom n'apparaît même plus dans le classement professionnel. Sa dernière victoire en date remonte à quasiment deux ans et elle n'a joué que 16 matches depuis septembre 2021, avec pour bilan trois petites victoires.

Sa première, c'était il y a plus de 30 ans. Impressionnante athlétiquement, Venus se créait un nom. Ses frappes lourdes, ses rallies sans fin et ses services de plomb ont vite bou-



versé le circuit féminin.

Ce jeu, calqué pour le dur et le gazon, lui a permis de récolter une belle moisson : cinq Wimbledon (2000, 2001, 2005, 2007, 2008) et deux US Open (2000, 2001).

Sa sœur Serena est encore plus grande, une vraie légende du sport, avec 23 titres du Grand Chelem, reléguant sa sœur dans l'ombre de sa prouesse.

Leur aura a vite dépassé l'aspect sportif, et les frangines sont devenues pour beaucoup

des icônes.

À Washington, on se bouscule pour apercevoir l'aînée, ancienne numéro 1 mondiale.

Derrière le grillage, Carolyn Hawley, 66 ans, la fixe, les yeux émus. Elle est venue avec son mari et ses deux filles depuis Richmond, à plus de deux heures de route, pour voir son idole.

"J'aime sa niaque et sa qualité de jeu. Je me souviens d'elle dans les années 1990, je regardais chaque match depuis le poste télé

dans ma chambre. Et, évidemment, en tant que joueuse noire elle est pour moi comme une ambassadrice. Elle m'a poussée à mettre mes deux filles au tennis", sourit la mère de famille sous son grand chapeau de paille.

"Elle a montré la voie à d'autres immenses joueuses, comme Coco Gauff ou Naomi Osaka", estime la supportrice.

Entre défilés de mode, marque de vêtements pour femmes et conseils sur Instragram, la légende américaine mène aujourd'hui une deuxième vie.

Invitée par les organisateurs du WTA 500 de Washington, elle devait faire son entrée mardi dans le tableau, sans trop savoir jusqu'où l'aventure ira, alors qu'un os au nom de Peyton Stearns l'attend au premier tour, 35e joueuse mondiale.

Alors pourquoi un retour dans la touffeur estivale de la capitale américaine, à 45 ans ? "Pourquoi pas ?", rétorque Venus Williams. "Je n'ai pas de doute sur le fait que je peux jouer, mais il faut bien sûr du temps pour se remettre dans le rythme", reconnaît "Queen V".

Elle a remporté lundi son double dames aux côtés de sa compatriote Hailey Baptiste, deux fois plus jeune qu'elle du haut de ses 23 ans.

"Je sens que je vais bien jouer. Je suis toujours la même joueuse : une grosse frappeuse. C'est ma marque de fabrique."

Et, comme on ne change pas une recette qui gagne : "Il va falloir frapper fort et mettre la balle dedans. Je vais m'efforcer de faire ça : la mettre dans le court."

Retegui rejoint Al-Qadsiah



L'attaquant international italo-argentin Mateo Retegui, meilleur buteur du championnat d'Italie, s'est engagé avec le club d'Al-Qadsiah, en provenance de l'Atalanta Bergame, a annoncé lundi le club saoudien sur ses réseaux sociaux.

L'avant-centre de 26 ans, formé successivement à River Plate et Boca Juniors, n'a évolué qu'une saison au club bergamasque où il est arrivé en 2024.

Passé par le Genoa pour sa première expérience européenne (2023-2024), après deux saisons réussies au sein du club argentin de Tigre, le natif de San Fernando (Argentine) s'est rapidement imposé comme un attaquant de classe internationale en Serie A, au point d'en

devenir le meilleur buteur la saison dernière (25 réalisations). Il compte 20 sélections avec la Squadra Azzurra pour six buts inscrits.

En s'offrant Retegui, le club d'Al-Khobar remplace numériquement l'international gabonais Pierre-Emerick Aubameyang dont le retour à l'Olympique de Marseille a été annoncé par plusieurs médias sportifs ce week-end.

Avec un renfort de ce calibre, Al-Qadsiah, qui a fini à une surprenante quatrième place de la Saudi Pro League, affirme ses ambitions de se mêler à la lutte pour le titre aux côtés des cadors habituels des grandes villes Al-Itihad de Djeddah (champion en titre), Al-Hilal de Riyad (son dauphin), Al-Nassr de Riyad (3e).

Paul Gascoigne hospitalisé

L'ancien footballeur international anglais Paul Gascoigne, âgé de 58 ans, a été admis à l'hôpital, où il se remet d'un malaise survenu vendredi à son domicile.

Il a été transporté d'urgence à l'hôpital par son chauffeur et assistant personnel, Steve Foster, qui l'a retrouvé à moitié inconscient dans sa maison du Dorset, comté du Sud-Ouest de l'Angleterre.

"Paul est à l'hôpital, le meilleur endroit possible pour lui à l'heure actuelle", a expliqué Steve Foster au journal britannique The Sun, précisant que son ami "remerciait" tout le monde pour le soutien qu'il a reçu depuis son hospitalisation.

Paul Gascoigne, passé par Newcastle, Tottenham, la Lazio ou encore les Glasgow Rangers, aurait d'abord été admis en soins intensifs après son malaise vendredi, avant

d'être transféré dans une autre unité, où son état serait stable.

L'ancien milieu de terrain, surnommé "Gazza", souffre des problèmes d'addiction à l'alcool et de dépression depuis de longues années et multiplie les soucis de santé ces dernières années.

En 2020, Paul Gascoigne disait que sa vie avait changé après s'être fait coudre sur l'estomac des pastilles contre la dépendance à l'alcool, mais l'an passé, il avait confié avoir "l'alcool triste" et vivre chez son agent.

La popularité de l'Anglais, qui compte 57 sélections avec les Three Lions, avait pris un tournant mondial avec ses larmes au Mondial-1990 en Italie après avoir reçu un carton jaune, qui l'aurait privé de la finale si l'Angleterre n'avait pas perdu contre l'Allemagne de l'Ouest (RFA).



Trop ou pas assez d'IA?

Les parents, angoissés, naviguent à vue

Beaucoup de parents naviguent aujourd'hui entre deux craintes. L'angoisse de voir leurs enfants rater le train de l'intelligence artificielle (IA), et la peur de les surexposer à une technologie aux effets encore incertains.

"C'est très difficile de prévoir quoi que ce soit à plus de cinq ans" et se projeter dans un monde post-IA générative, résume Adam Tal, cadre dans le marketing et père de deux garçons de 7 et 9 ans.

Cet Israélien se dit "très inquiet" de l'avenir qui réserve cette technologie à ses enfants, que ce soit les "deepfakes" - contenus truqués - "l'incapacité à faire la différence entre réalité et IA" et plus encore "les milliers de menaces possibles que je ne saurais pas identifier pour les protéger".

Mike Brooks, psychologue à Austin (Texas), spécialiste de parentalité et technologie, voit chez beaucoup de ses patients un "effet autruche", un refus d'appréhender l'IA.

Ils sont déjà dépassés par les contraintes de la parentalité moderne", entre la pornographie en ligne, TikTok, les jeux vidéo ou "les tentatives pour faire sortir les enfants de leur chambre", observe-t-il.

Mais contrairement aux réseaux sociaux, "on est déjà allé bien trop loin pour

qu'il soit encore possible" d'isoler les enfants passé un certain âge, constate Marc Watkins, professeur à l'université du Mississippi, qui travaille sur la rencontre entre IA et éducation.

"Dans mon cercle d'amis ou ma famille, je suis la seule qui explore l'IA avec son enfant", remarque Melissa Franklin, mère d'un garçon de 7 ans, qui suit actuellement des études de droit dans le Kentucky.

"Je ne comprends pas la technologie derrière l'IA", dit-elle, "mais ce que je sais, c'est que c'est inévitable et je préfère donner de l'avance à mon fils plutôt que d'être submergée."

Le chemin est d'autant plus difficile à tracer pour les parents que la recherche scientifique manque sur les effets cognitifs et comportementaux de l'IA sur ses utilisateurs, faute de temps.

Plusieurs parents mentionnent l'étude publiée en juin par le prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT), montrant que l'activité cérébrale et la mémoire étaient davantage stimulées chez des individus n'utilisant pas l'IA générative que chez ceux y ayant accès.

"J'ai peur que ça devienne un raccourci", explique un père de trois enfants qui a préféré garder l'anonymat. "Après cette étude du MIT, je veux qu'ils ne l'uti-



lisent que pour approfondir leurs connaissances."

Adam Tal préfère attendre encore un peu avant de laisser ses fils mettre les mains dans l'IA.

Melissa Franklin ne permet au sien de l'utiliser qu'à côté d'elle, "quand on n'arrive pas à trouver dans un livre, sur Google ou YouTube".

Pour elle, les enfants doivent être encouragés à "penser par eux-mêmes", avec

ou sans IA.

Un informaticien père d'un adolescent de 15 ans, qui a préféré garder l'anonymat, ne croit pas à "l'apprentissage de l'IA par les parents". "Ce serait comme penser que les enfants comprennent TikTok" grâce à leurs géniteurs. "Le plus souvent, c'est le contraire."

Marc Watkins, lui-même père, se dit "très préoccupé" par les nouvelles formes que prend l'IA générative, mais estime

nécessaire de lire sur le sujet, se familiariser avec les outils et d'avoir des conversations approfondies là-dessus avec nos enfants".

"Ils vont utiliser l'intelligence artificielle", dit-il, "donc je veux qu'ils connaissent les avantages potentiels et les risques".

Le patron du géant des semi-conducteurs Nvidia, Jensen Huang, parle souvent de l'IA comme "le plus grand facteur de nivellement que nous ayons jamais vu", démocratisant l'apprentissage et le savoir.

"Une de mes craintes", commente Marc Watkins, "c'est que les parents voient cette technologie comme un moyen de donner à leur enfant un ascendant sur les autres, pour ceux qui en ont les moyens".

"Mon fils a un avantage parce qu'il a deux parents avec un doctorat en informatique", reconnaît volontiers le père informaticien, "mais cela tient à 90% au fait que nous sommes plus aisés que la moyenne" - et très peu à leur connaissance de l'IA, selon lui.

"C'est quelque chose dont nous devons nous préoccuper", insiste Marc Watkins, "parce que cela peut avoir des conséquences importantes pour l'égalité des chances."

Recettes

Salade César



Ingrédients

Croûtons
100 g (2 tasses) de pain carré blanc rassis sans la croûte coupé en dés
55 g (1/4 tasse) de beurre
Câpres
30 ml (2 c. à soupe) de câpres, égouttées et éponées
15 ml (1 c. à soupe) d'huile d'olive
Vinaigrette
2 jaunes d'œufs
30 ml (2 c. à soupe) de jus de citron
5 ml (1 c. à thé) de filets d'anchois hachés
1 pointe d'ail, hachée finement
60 ml (1/4 tasse) d'huile végétale
60 ml (1/4 tasse) d'huile d'olive

Salade

360 g (8 tasses) de cœurs de laitue romaine, déchirée
25 g (1/3 tasse) de fromage parmesan frais râpé
30 g (1/4 tasse) de fromage parmesan en copeaux
8 tranches de bacon cuites, hachées

Préparation

Croûtons
Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 165 °C (325 °F).

Dans une poêle allant au four à feu moyen, dorer le pain dans le beurre. Poursuivre la cuisson au four 6 minutes ou jusqu'à ce que les croûtons soient croustillants.

Câpres

Entre-temps, dans une petite poêle à feu moyen-élevé, frire les câpres dans l'huile 5 minutes ou jusqu'à ce qu'elles soient ouvertes et bien croustillantes. Égoutter sur une assiette tapissée de papier absorbant. Sur un plan de travail, hacher finement la moitié des câpres. Réserver les autres.

Vinaigrette

Dans un bol, mélanger au fouet les jaunes d'œufs, le jus de citron, l'anchois, l'ail et les câpres hachées. Ajouter les huiles en filet en fouettant jusqu'à l'obtention d'une mayonnaise. Saler et poivrer.

Salade

Dans un grand bol, déposer la laitue, le fromage râpé, les trois quarts du fromage en copeaux, les trois quarts du bacon et les trois quarts des croûtons. Ajouter la vinaigrette et bien mélanger. Dans des assiettes, répartir la salade. Garnir du reste des copeaux, du bacon, des croûtons et des câpres frites.

En Argentine, la pauvreté tombe à son plus bas niveau depuis 2018

Le taux de pauvreté a reculé à 31,6% en Argentine au premier semestre 2025, soit son niveau le plus bas depuis la deuxième moitié de 2018.

C'est ce qui ressort d'une étude menée par la prestigieuse université privée Torcuato Di Tella à Buenos Aires, qui souligne que ce chiffre marque une chute spectaculaire de plus de 21 points par rapport au pic de 52,9% enregistré début 2024, au lendemain de la forte dévaluation de décembre 2023.

La tendance est également à la baisse par rapport au second semestre 2024, date à laquelle l'Institut des statistiques argentin (Indec) avait rapporté un taux de 38,1%.

Quant à l'indigence, elle serait passée de 18,2% à 7,4% en un an, selon les calculs de l'économiste Martin Gonzalez-Rozada, auteur du rapport.

Ce recul s'explique notamment par l'amélioration des salaires réels, qui ont progressé de 10,4% entre décembre 2023 et mai 2025, d'après les données du Système intégré de prévoyance sociale.

L'inflation, quant à elle, s'est stabilisée pour la première fois depuis 2020 sous la barre des 2% mensuels, sur deux mois consécutifs.

Lundi, l'Indec a révélé les chiffres les plus récents de l'inflation, faisant ressortir un taux de 1,6% en juin, ce qui porte à 15,1% le cumul de l'indice des prix à la consommation (IPC) au premier semestre 2025.

En glissement annuel (juin 2024-juin 2025), l'inflation cumulée s'est élevée à 39%.

Pour le gouvernement de Javier

Milei, ces chiffres tombent à point nommé à l'approche des législatives d'octobre, où l'exécutif espère obtenir un mandat renforcé pour avancer dans ses réformes économiques.

Malgré ces signaux positifs, le rapport met en garde contre des fragilités persistantes, notamment une récente baisse de l'emploi privé formel et un tassement des salaires en mai.

Le rapport de Di Tella estime qu'environ 9,4 millions de personnes vivent encore dans des foyers pauvres en milieu urbain, sur une population totale de 29,6 millions.

Si la tendance à la baisse se confirme, elle marquerait un tournant après des décennies de pics historiques, notamment les 57,5% atteints lors de la crise de 2001-2002.

